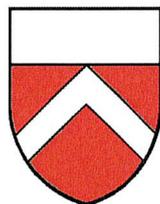


RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE
YENS



ANNEE 2023

PREAMBULE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame et Messieurs les membres de la Commission de gestion,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, en particulier :

- les Art. 93a à 93f de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013,
- les Art. 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2006,
- l'Art. 96 du Règlement du Conseil communal du 23 septembre 2013,

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son Rapport de gestion de l'année 2023.

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur l'ensemble des dicastères, composant les fonctions des Municipaux et du Syndic, vous est exposé dans ce document, lequel je l'espère, vous sera agréable à découvrir.

La Municipalité de Yens, durant cet exercice 2023, a déployé tous ses efforts pour comprendre, anticiper et conduire notre Commune. Au travers des décisions prises, les responsabilités de l'exécutif sont importantes : de l'application des lois et règlements à la gérance du patrimoine commun, en passant par l'administration, jour après jour et cas par cas, des situations très variées que génèrent la vie d'un village.

Parallèlement à la gestion des affaires courantes, la Municipalité consacre du temps pour identifier au mieux les futurs enjeux. Préservation et durabilité de nos ressources, réfection et optimisation de nos infrastructures (réseau d'eau potable, dessertes routières, gaz, électricité et télécommunications), de même que tous les moyens permettant le maintien et le développement de la convivialité dans notre village (nouveaux commerces, infrastructures scolaires, transports publics et mobilité douce), sont au centre de nos réflexions.

Au cours de la décennie passée, les Autorités communales ont concrétisé, à juste titre, des étapes importantes au développement de notre village. La réalisation des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, avec en parallèle la construction du collège du Rossé II et la mise en service de nouveaux puits de captage d'eau potable, ont été des axes prioritaires. Pour les années à venir, une attention particulière doit être portée en priorité à l'entretien de nos infrastructures communales et plus particulièrement au réseau routier (structure et sécurité) et au réseau d'eau potable et d'épuration.

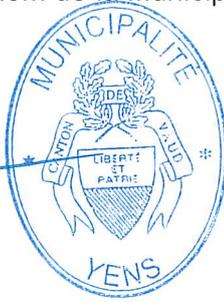
La Municipalité remercie les membres de l'Administration communale rattachés aux Services internes ou externes qui ont très largement et activement contribué à rendre possible les diverses missions et tâches du service public assignées à la Commune en sa qualité de collectivité publique, en relayant l'Exécutif communal dans les nombreuses décisions prises et dispositions arrêtées au cours de cette année 2023.

Au terme de l'exercice 2023, les remerciements municipaux s'adressent également à Monsieur Boris Cuanoud, Préfet du district de Morges, pour son appui et sa collaboration avisée, aux membres du Conseil communal et à son Président, aux Exécutifs et Organes délibérants des proches Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et Saint-Prex, à la Direction des Ecoles et au corps enseignant, à la Direction et au personnel

éducatif de l'AIRADT, aux représentants des Associations intercommunales ERM et ASISE, aux membres du Conseil d'administration SAGEP et actionnaires, aux services cantonaux sollicités, aux autorités religieuses, au corps des sapeurs-pompiers, aux membres des sociétés locales et à ceux du Groupe d'animation culturelle et enfin aux citoyennes et citoyens prenant une part active à la vie de notre Commune.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic J.-L. André



La Secrétaire I. Blanc

Yens, le 27 mai 2024

1. MUNICIPALITE

1.1. REPARTITION DES DICASTERES DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

M. Jean-Luc André, Syndic

rempl. par M. J. Lüthi

- 11 Administration
- 10 Autorités
- 19 Informatique, site internet
- 42.2 Plan des zones
- 42.1 Police des constructions
- 42 Service de l'urbanisme

M. Jonathan Lüthi, Vice-Syndic

rempl. par M. K. Bühler

- 42.3 ARCAM
- 46.1 ERM – Conseil Intercommunal
- 44 Parcs, places et cimetière
- 46 Réseau d'égouts et d'épuration
- 81 Service des eaux, SAGEP
- 83 Service du gaz
- 18 Transports publics

M. Kurt Bühler, Municipal

rempl. par Mme S. Hansen

- 61 Corps de police
- 47 Cours d'eau, rives
- 65 Défense contre l'incendie
- 32 Forêts & pâturages
- 31.1 Gravières
- 45 Ordures ménagères, déchets, Valorsa, CRIDEC
- 63 Police sanitaire
- 66 Protection civile
- 43 Routes, voirie
- 31 Terrains
- 33 Vignes

M. Stéphane Boss, Municipal

rempl. par M. J.-L. André

- 22.1 AIRADT (finances) CoDir
- 53 ASISE – Conseil Intercommunal
- 35 Bâtiments
- 22 Service financier

Mme Sabina Hansen, Municipale

rempl. par M. S. Boss

- 50.1 Admin. parascolaire & scolaire
- 15 Affaires culturelles & loisirs, USL, YAC
- 50 AIRADT (exploit.) CoDir
- 71.1 ARASMAC
- 53.1 ASISE –CoDir
- 51 Enseignement primaire
- 52 Enseignement secondaire
- 54 Orientation professionnelle
- 72 Prévoyance sociale
- 73 Santé publique
- 64 Service des inhumations
- 71 Service social communal & intercommunal, Couvaloup 12
- 58 Temples & cultes
- 17 Terrain de sport, piscine, patinoire

1.2. SEANCES

Les séances ordinaires de la Municipalité ont été fixées aux lundis soir à 18h00.

1.2.1. Séances de Municipalité

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à 45 reprises, pour la première fois le 9 janvier 2023 et pour la dernière fois le 18 décembre 2023.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séance de Municipalité ou en dehors des jours usuels de séances.

1.2.2. Séances par délégation

En dehors des séances de Municipalité, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions municipales spécifiques, tant à Yens qu'à l'extérieur.

1.2.3. Séances de Commissions et gestion de projets

Durant l'année 2023, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances de Commissions permanentes ou nommées par le Conseil communal, Conseils Intercommunaux, participations à des Commissions consultatives extraparlamentaires.

1.3. PREAVIS MUNICIPAUX 2023

Préavis 2023-01	Demande de crédit de Fr. 385'000.00 pour l'étude de : a) Transformation de l'ancien collège de la Cité et le réaménagement de la place b) Rénovation thermique de l'aile Nord c) Réaménagement des bureaux communaux à la Léchère en deux logements
Préavis 2023-02	Demande de crédit de Fr. 460'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la rue Miéville.
Préavis 2023-03	Comptes et rapport de gestion 2022
Préavis 2023-04	Demande de crédit de Fr. 84'000.00 pour l'étude de la réfection des ouvrages AF et collecteurs - Etape E01 2023-2024
Préavis 2023-05	Arrêté d'imposition 2024
Préavis 2023-06	Budget 2024

2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC

2.1. ADMINISTRATION GENERALE

Tous les collaborateurs aux différents services communaux sont directement subordonnés à la Municipalité, Mme Véronique Grandjean assumant le rôle de Responsable RH et M. Jean-Jacques Bolay, celui de Chef Voirie et Conciergerie.

Cette forme d'organisation assure la coordination et le suivi des activités conformément aux directives municipales et nous donne entière satisfaction.

Les membres du personnel de l'administration communale tiennent une place centrale dans l'exécution des prestations et services dévolus à la collectivité. La Municipalité renouvelle ici, la confiance qu'elle place en eux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et les assure de son soutien vis-à-vis des citoyens et/ou utilisateurs d'infrastructures communales.

2.1.1. Personnel communal

- | | |
|---|------------------------------|
| • Greffe municipal (poste à 80 %) | Mme Isabelle Blanc |
| • Boursière principale (poste à 50 %) | Mme Véronique Grandjean |
| • Boursière adjointe (poste à 50 %) | Mme Catherine Henry |
| • Contrôle des Habitants et
Bureau des étrangers (poste à 100 %) | Mme Isabelle Gianina |
| • Chef Voirie - Contremaître (poste à 100 %) | M. Jean-Jacques Bolay |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. Thibault Gebhard |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. José de Araújo Pinto Dias |
| • Conciergerie (poste à 80 %) | Mme Diana Nunes |
| • Conciergerie (poste à 100 %) | Mme Sandra Champendal |
| • Déchetterie (poste à 20 %) | M. Viorel Ciobanu |

2.1.2. Bureaux communaux - Heures d'ouverture Greffe, Bourse et Contrôle des Habitants

- | | | | | |
|------------|----|-------|---|-------|
| • Lundi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Mercredi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Jeudi | de | 14h00 | à | 18h00 |
| • Vendredi | de | 09h00 | à | 11h30 |

ou sur rendez-vous.

2.1.3 Office du travail

Entreprises

101 entreprises sont recensées sur le territoire communal au 31 décembre 2023.

A cela s'ajoute 13 exploitations agricoles actives dans la commune et 3 exploitations remises en fermage à des agriculteurs externes.

Le recensement du nombre d'employés auprès des entreprises locales servant uniquement au rapport de gestion, celui-ci est désormais effectué tous les trois ans.

(Données 2022 : 50 entreprises occupent du personnel, soit 345 employés)

Frontaliers actifs dans la commune de Yens

Au 31 décembre 2023, il a été recensé 55 frontaliers qui exercent une activité dans 11 entreprises ayant leur siège sur la commune de Yens.

2.1.4 Contrôle des habitants

Nonagénaires

Les autorités ont eu le plaisir de fêter les 90 ans de 4 citoyennes et citoyens de Yens.

Doyenne / Doyen de Yens au 31 décembre 2023

Madame Marcelle Duc et Monsieur Roland André.

Cartes d'identité

En 2023, 51 demandes de carte d'identité ont été déposées au bureau communal (identique à 2022).

Votations / Elections

18 juin 2023 : Objet No 01 : Imposition minimale OCDE/G20
Objet No 02 : Loi sur le climat et l'innovation
Objet No 03 : Loi COVID-19
Taux de participation : environ 47 % pour la commune de Yens

22 octobre 2023 : Elections fédérales (Conseil national et Conseil des Etats)
Taux de participation : environ 50 % pour la commune de Yens.

12 novembre 2023 : Elections fédérales (Conseil des Etats, 2^e tour)
Taux de participation : environ 44 % pour la commune de Yens.

Registre civique

En 2023, 601 signatures ont été contrôlées pour divers référendums et initiatives, soit 414 signatures de plus qu'en 2022.

Introduction de la nouvelle carte d'identité

La nouvelle carte d'identité (CI) suisse est émise depuis le 3 mars 2023. Comme pour le nouveau passeport suisse, cette carte conjugue des éléments de sécurité de pointe et un nouveau design. Les cartes émises avant cette date restent valables jusqu'à leur échéance.

eDéménagement

Actuellement, 11 communes vaudoises proposent aux habitants d'annoncer leur déménagement en ligne via la plateforme eDéménagement. Pour bénéficier de cette prestation, il est nécessaire que la commune d'arrivée et la commune de départ aient adhéré au eDéménagement. Dans la négative, la procédure usuelle d'annonce au guichet s'applique. Des séances d'informations aux communes sont prévues dans le courant 2024 afin de présenter la possibilité d'intégrer ce processus.

2.1.5 Bureau des étrangers

Données relatives aux titres de séjour

Depuis le mois d'octobre 2023, les cantons n'ont plus la possibilité, en raison d'exigences fédérales, d'imprimer les copies papiers des titres de séjour destinées aux communes. Une mise à jour du logiciel communal permet désormais la réception d'annonces électroniques contenant toutes les informations relatives aux permis (numéros de référence, validité, etc.).

Croatie - maintien des contingents de permis pour les travailleurs

Le Conseil fédéral a décidé de maintenir pour une année supplémentaire les contingents d'autorisations de courte durée (permis L UE/AELE) et d'autorisations de séjour (permis B UE/AELE) à l'égard des travailleurs croates.

En 2024, les ressortissants croates qui souhaitent venir travailler en Suisse seront à nouveau soumis à des nombres maximums d'autorisations. Ils ne bénéficieront plus entièrement de la libre circulation des personnes. Le nombre de nouvelles autorisations sera limité au même niveau qu'en 2023 (1'053 permis L et 1'204 permis B).

Acquisition de la nationalité suisse

Jusqu'au 31 décembre 2023

Bourgeoisie de Yens : 20 personnes

Autre bourgeoisie : 5 personnes

Dossiers* en traitement au niveau communal : 3

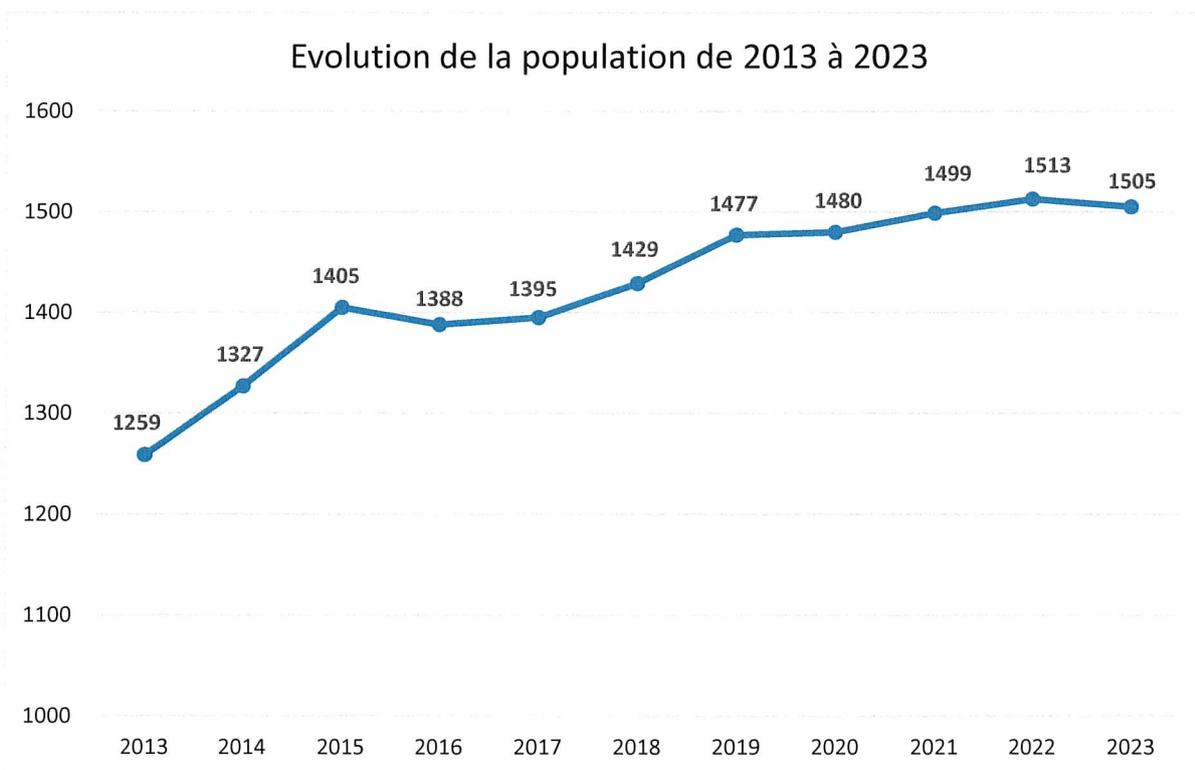
Dossiers* en traitement au niveau cantonal : 2

Dossiers* en traitement au niveau fédéral : 7

* 1 dossier = 1 à 5 personnes

2.1.6 Population

Evolution de la population de Yens



Suite à une erreur dans les calculs effectués par Statistique Vaud, la population résidante au 31 décembre 2022 a été corrigée à 1'513 habitants au lieu des 1'517 annoncés initialement.

La population résidante permanente comprend la population suisse établie, la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an, les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an.

Habitants de Yens

A fin 2023, la Commune compte 1'505 habitants, soit 1'157 suisses et 348 étrangers. Avec les étrangers en attente d'autorisation de séjour, ceux au bénéfice d'autorisation de courte durée

de moins d'une année (permis L) et les personnes en résidence secondaire, la population résidante s'inscrit à 1'534 habitants dont 359 étrangers.

Les résidents étrangers (41 pays) représentent le 23,12 % de l'effectif des habitants en résidence principale. Les ressortissants français constituent la plus forte communauté étrangère dans notre commune (33 %). Ils sont suivis des Portugais (14 %), des Italiens (7 %) et des Belges (6 %).

En cours d'année 2023, il a été procédé à l'enregistrement de 123 arrivées, 143 départs, 52 obtentions de permis de séjour et 62 prolongations de permis de séjour.

Naissances

13 naissances ont été enregistrées.

Décès

11 décès sont survenus sur le territoire communal.

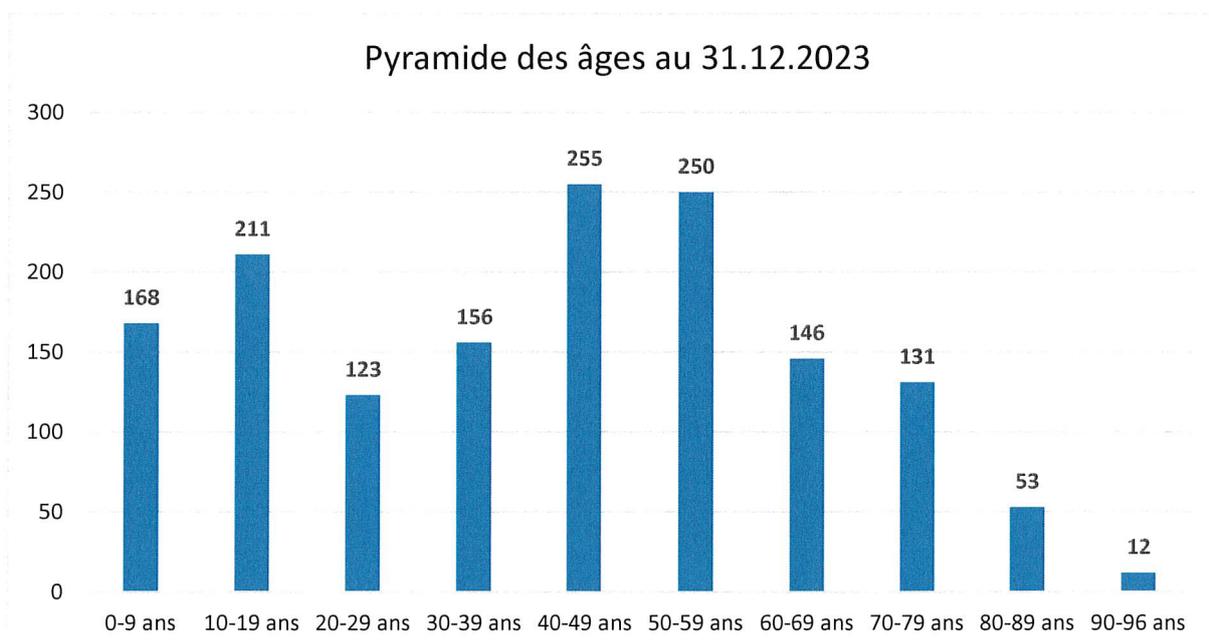
Mariages, divorces

Il a été procédé à l'enregistrement de 8 mariages et 5 divorces/séparations.

Ménages

À Yens, on recense 595 ménages à fin 2023.

Pyramide des âges



2.2 INFORMATIQUE – SITE INTERNET

L'infrastructure informatique de l'Administration communale a été entièrement renouvelée dans le courant de l'année 2019. Les différentes étapes se sont succédées, l'acquisition de nouvelles licences logicielles auprès du groupe T2i dont notamment la gestion des RH, la gestion électronique des documents, la validation électronique des factures et la gestion des séances de Municipalité.

Notre mandataire répond en permanence du bon fonctionnement des systèmes, de leur hébergement, ainsi que leur sauvegarde régulière. Toutes nos données sont stockées sur deux sites en Suisse romande.

Toutefois, un accent particulier a été mis sur la sécurité, la protection et par là même, la garantie d'une confidentialité maximale de nos données informatiques.

La Municipalité a mandaté une société spécialisée dans la prévention contre le piratage, afin de réaliser un audit interne et externe de notre parc informatique. Le résultat met en évidence les forces et les faiblesses. Une formation spécifique a été organisée pour l'ensemble des collaborateurs de notre administration communale et du réseau d'accueil Dame Tartine, au programme, rappel des bonnes pratiques informatiques et sensibilisation à la détection des tentatives d'intrusion pirate. La Municipalité a étudié différentes offres en lien avec la sécurité informatique, suivi de l'état de notre parc informatique et intervention immédiate en cas d'attaque avérée. C'est au final une société locale qui a obtenu le mandat, car leur proposition correspond en tout point à notre profil d'utilisateur, et avec une cohérence financière.

Notre site internet yens.ch est en ligne depuis 4 années, il répond à nos principales attentes, cependant une actualisation semble pertinente de même qu'un développement vers une mise en valeur de notre patrimoine d'archives communales (images et documents textes).

Avec l'appui de la commission internet du Conseil communal, différentes pistes seront à étudier, pour rendre visible et de manière ludique l'histoire de notre commune.

2.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

2.3.1. Permis de construire et dossiers à analyser

La Municipalité a traité, en 2023, plus de 56 dossiers relatifs à la Police des constructions. Ces dossiers ont abouti comme suit :

- Sans suite ou en attente : 17
- Octroi d'une autorisation municipale : 15
- Octroi d'un permis de construire : 24
 - dont avec dispense de mise à l'enquête publique : 6
 - dont avec mise à l'enquête publique de compétence municipale : 1
 - dont avec mise à l'enquête de compétence cantonale : 17

2.3.2. Dossiers d'enquête - demandes d'autorisation de construire

Durant l'exercice 2023, notre secrétaire municipale, nos mandataires techniques (Masotti Associés SA à Morges, Archi3 à Yens et le SUI à Saint-Prex), ainsi que le Syndic en charge de ce dicastère, ont passé un temps important à accompagner les mandataires professionnels et leurs mandants lors de la conception de leurs projets afin que ceux-ci soient compatibles avec la réglementation en vigueur.

Grâce à ses compétences et à son engagement sans compter, Madame Isabelle Blanc, secrétaire municipale, assure le suivi de l'ensemble des dossiers inhérents à ce dicastère.

Comme par le passé, la Municipalité a été contrainte d'intervenir en raison du non-respect du cadre légal, par certains propriétaires.

2.3.3. Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers de transformations/constructions fait appel à la procédure suivante :

- Afin de renseigner la Municipalité sur la conformité des dossiers qui lui sont soumis, nos mandataires techniques (Masotti, SUI ou Archi3) procèdent à un examen préalable et formulent un préavis sur l'aspect réglementaire du projet.
- Dans le cas d'une procédure d'enquête, une analyse réglementaire est effectuée de manière systématique en référence à chaque article concerné du Règlement communal et aux normes incendie selon les directives AEAI. Si nécessaire, les autres dispositions ressortant des lois et règlements cantonaux ou fédéraux sont prises en considération.
- Les conclusions techniques sont une aide à la décision et doivent permettre au collège municipal d'approuver ou de refuser la publication de l'enquête, voire d'accorder une dispense d'enquête ou des dérogations motivées.
- S'il y a lieu, les bureaux techniques sont consultés pour donner un avis ou proposer des solutions en cas d'oppositions. Le cas échéant, ils participent aux séances avec les requérants et/ou les opposants.
- En cas de dossiers sensibles, la Commune prend également avis auprès de son avocat-conseil et de l'urbaniste communal.

2.4. URBANISME

Plan de quartier « En Muraz »

Le plan de quartier (PQ) « En Muraz » a été adopté en 1994 et a été au cœur des réflexions des autorités communales depuis. Le plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA) ont été révisés et sont entrés en vigueur en 2011, ils ont de fait, revalidé ce PQ. La demande d'abandon de ce PQ requise par certains habitants a été portée consécutivement devant la Cour de droit administratif et le Tribunal fédéral. Ce dernier a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (refus de la Municipalité d'abandonner ce PQ, confirmé).

Le dossier de demande de permis de construire a été mis à l'enquête du 13 mai 2015 au 11 juin 2015. Depuis, la Municipalité a traité un nombre important d'oppositions. Certains opposants ont porté l'affaire devant la Cour de droit administratif, celle-ci a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (délivrance des permis de construire confirmée). Un recours avait été déposé au Tribunal fédéral, qui a rendu son jugement le 1^{er} octobre 2018, concluant à l'annulation des permis de construire pour un seul motif en lien avec la circulation routière et le choix d'affecter la charge de trafic générée par ce plan de quartier sur le chemin de Sus-Vellaz. Aussi, la société Bazildez, propriétaire et porteuse du projet de construction, a fait part de sa volonté de déposer à nouveau son projet pour mise à l'enquête publique, tenant compte à la lettre, des consignes de circulation préconisées par le plan de quartier « En Muraz » dans sa version de 1994 et reconduite en 2011, à savoir une accessibilité au périmètre, sans restriction d'utilisation, tant par le chemin de Sus-Vellaz que par le chemin de Chanta-Merloz.

Au mois de novembre 2019, le service du développement territorial a décidé d'instaurer une zone réservée cantonale sur l'entier du périmètre du plan de quartier « En Muraz ». De fait, un avis de mise à l'enquête a été publié par l'autorité cantonale, avec pour effet, une nouvelle suspension du projet de construction et ceci, jusqu'à l'entrée en force du plan d'affectation communal et de son règlement. La société propriétaire des parcelles concernées a fait recours contre cette mesure, la Cour de droit administratif et public a rendu sa décision le 15 septembre 2021, rejetant l'appel. Un recours au Tribunal fédéral a été déposé par les propriétaires du quartier, lequel a été rejeté le 24 novembre 2022.

Courant de l'année 2023, dans le cadre de la révision du PACom, la Municipalité a dû se résoudre à changer l'affectation du quartier en Muraz, par un retour en zone agricole.

2.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité de Yens a procédé à la réalisation de son bilan des réserves à bâtir. L'analyse de la zone à bâtir légalisée par le plan général d'affectation (PGA) du 08 mars 2011 révèle une capacité d'accueil de 925 habitants supplémentaires, alors que seuls 221 habitants sont alloués à la Commune de Yens jusqu'en 2036. En effet, suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, le Canton de Vaud a procédé à une 4^{ème} adaptation de son plan directeur cantonal qui a été approuvé le 31 janvier 2018 par le Conseil fédéral. La mesure A11 dudit plan permet une croissance annuelle de 0.75 % de la population de 2015 à l'horizon 2036. Le PGA en vigueur de la Commune de Yens admet donc une surcapacité d'accueil de 704 habitants (50m² surf. de plancher déterminant = un habitant).

Afin de gérer rapidement cet excédent important selon les exigences du PDCn, la procédure de mise en conformité de la planification communale est menée en deux temps :

1. Instauration d'une zone réservée sur les terrains les plus excentrés et contenant des réserves importantes – Préavis municipal voté par le Conseil communal le 10 septembre 2018.
2. Révision du plan général d'affectation et de son règlement.

Ainsi, un premier dossier rassemblant les ambitions communales, ainsi que l'expression de notre stratégie d'aménagement du territoire, a été soumis pour examen préliminaire à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) ex SDT.

A l'analyse des résultats et commentaires de la DGTL, il ressort pour l'essentiel et sans surprise, que les mesures de redimensionnement de notre zone à bâtir telles que préfigurées par l'instauration de la zone réservée communale se montrent insuffisantes en regard du Plan Directeur Cantonal (PDCn).

Les étapes de révision se sont donc poursuivies durant l'année, en bonne coordination avec notre mandataire, le bureau Urbaplan à Lausanne, mais avec comme défi supplémentaire de répondre à de nombreuses directives émanant en cours d'exercice tantôt de la DGE/Biodiversité et de la DGTL/Patrimoine.

Courant 2020, la DGTL a instauré une 3^{ème} zone réservée cantonale sur une parcelle constructible proche de la Gare, démontrant une nouvelle fois l'extrême rigueur que nous impose l'application stricte du PDCn et le peu de marge de développement alloué à la Commune de Yens à moyen terme.

La Municipalité réitère ici sa vision, partagée depuis plus de 40 ans par le législateur communal, que le prochain développement du village doit se faire prioritairement dans le prolongement des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, eu égard à la proximité immédiate du territoire urbanisé, des dessertes routières, ainsi que des équipements industriels (réseau d'eau, électricité, télécommunications).

Durant l'année 2022, la Municipalité a participé à plusieurs séances de coordination avec les différents services cantonaux pour finaliser les travaux de révision du Plan d'affectation communal et son règlement. Le retour de l'examen préalable a été reçu au mois d'octobre, la Municipalité a traité l'ensemble des remarques émises par la DGTL, il subsiste quatre divergences majeures sur lesquelles la Municipalité entend maintenir sa position. Il s'agit notamment de compléter le tissu bâti du coteau de Sus-Vellaz et du quartier de la Gare, de

relocaliser la déchetterie, d'augmenter la capacité du parcage autour de la gare ferroviaire au profit du transport public.

Durant l'année 2023, l'ensemble des documents de planification ont été présentés aux autorités communales puis à l'ensemble des habitants de Yens, en amont de la mise à l'enquête publique réalisée en juin 2023.

Plusieurs oppositions et remarques ont été déposées dans le cadre de la procédure de consultation, l'ensemble des opposants ont été reçus et entendus par la Municipalité. Quelques adaptations ont été consenties et reportées dans le projet PACom, le projet modifié a été soumis à nouveau à l'examen préalable du canton. Une consultation publique complémentaire est prévue en 2024, précisons que seuls les éléments modifiés du dossier d'enquête publique principal pourront faire l'objet d'opposition ou remarque.

Le Règlement sur le Plan d'affectation Communal et la police des constructions (RPACom) a également été révisé. Ce document étant évidemment indispensable à la police des constructions, il accompagne directement le PACom et définit dans le détail les droits et devoirs en matière de construction de chaque propriétaire porteur de projet. Le dernier toilettage ayant été réalisé en 2011 seulement, ce n'est donc que quelques adaptations qui sont prévues, l'objectif étant de lui conserver son effet modérateur et conservateur sur le patrimoine bâti en général et sur la zone centrale du village en particulier.

Notre zone artisanale a été remise en question dans le cadre de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) par l'autorité cantonale. Après de nombreuses séances avec l'ARCAM et les services du canton, une (re) qualification de notre Zone d'Activités Locale (ZAL) en Zone d'Activités Régionale (ZAR) a été reconnu, lui conférant ainsi un développement à moyen terme. Les démarches de révision du Plan partiel d'affectation de la zone artisanale (PPA ZA) pourraient être envisagées à l'horizon 2026.

La Municipalité a décidé d'entamer une révision du Plan Directeur Communal (PDCom), qui fera suite à l'entrée en vigueur des prochains PACom et RPACom. Le PDCom est un document fondamental à la gestion de notre territoire sur le long terme (25 ans). Il permet notamment aux autorités en place de conforter leurs réflexions et d'assurer, en particulier, une cohérence et un suivi des étapes de réalisation du développement de notre Commune au travers des générations.

3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL

3.1 FINANCES

3.1.1 Situation au 31.12.2023

Les résultats des comptes communaux au bouclage de l'année 2023 laissent apparaître un excédent des revenus de Fr. 98'782.33 par rapport à la perte initiale de Fr. 69'844.00 projetée à l'établissement du budget. Pour rappel, l'année 2022 s'était bouclée par un excédent de Fr. 114'456.56.

De manière générale, les charges « maîtrisables » de la Commune ont été respectées et ne présentent que très peu de variations par rapport au budget 2023. Encore une fois, c'est le compte No 2 « Finances » qui apporte des variations significatives, celui-ci étant, comme chaque année, toujours autant difficile à prévoir ainsi que le poste 7 « Sécurité Sociale ».

L'impôt sur le revenu est de Fr. 90'000.00 plus élevé qu'en 2022, a contrario l'impôt sur la fortune a diminué de Fr. 70'000.00.

Comme chaque année, les chiffres définitifs de la péréquation pour 2023 seront connus dans le courant de l'été 2024, ils sont dès lors provisoires pour 2023. Les charges très variables (basées sur les impôts) influencent considérablement nos comptes.

En raison de ces bons résultats 2023, des amortissements extrabudgétaires ont été effectués sur le collège du Rossé I pour un montant total de Fr. 256'700.00.

La marge d'autofinancement est de Fr. 1'339'921.13 (Fr. 1'561'413.09 en 2022).

La Municipalité précise que l'endettement communal effectif au 31.12.2023 se situe à Fr. 9'000'000.00 (idem en 2022).

Le niveau d'endettement est en tout point conforme à la politique financière municipale en vigueur et se situe sous le plafond d'endettement de Fr. 18'500'000.00 approuvé par le Conseil communal le 11 octobre 2021.

Considérant le résultat de l'exercice 2023, ainsi que l'état du Bilan dans son ensemble, la Municipalité est à même d'affirmer que la situation financière de la Commune reste saine.

COMPTES 2023 - RAPPORT FINANCIER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le budget 2023, établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, se soldait par un excédent de charges de Fr. 69'844.00 (après amortissements et attributions de recettes affectées). Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement se présente de la façon suivante :

	COMPTES	BUDGET
Total des revenus / recettes budgétaires sans les prélèvements aux réserves	9'342'612.35 [¶]	8'509'739.00 [¶]
Total des charges / dépenses budgétaires sans les amortissements et attributions	<u>-8'002'691.22[¶]</u>	<u>-8'025'950.00[¶]</u>
Marge d'autofinancement	1'339'921.13	483'789.00[¶]
Prélèvement sur fonds de réserve provision péréquation	100'958.00	
Prélèvement sur fonds de réserve service des eaux	84'822.09	
Prélèvement sur fonds de réserve débiteurs douteux	62'801.97	
Prélèvement sur fonds de réserve Covid 19	51'027.65	
Prélèvement sur fonds de réserve investissements futurs	319'021.25	
Avance financement service épuration	<u>59'378.15</u>	
	2'017'930.24	
Amortissements budgétaires et attributions de recettes affectées :		
Amortissement préavis no 2017-01 Petit Carroz	-12'815.00 [¶]	-24'115.00
Amortissement préavis no 2021-01 parcelle no 1645	-319'021.25	
Amortissement préavis no 2021-03 modification réserve incendie Pièce Beney	-84'822.09	
Amortissement collège du Rossé I	-143'300.00	-143'300.00
Amortissement collège du Rossé II et UAPE	<u>-333'333.00</u>	<u>-333'333.00</u>
	-893'291.34	-500'748.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve ordures ménagères-déchets	-24'770.01 [¶]	-3'000.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve épuration	0.00	0.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve service des eaux	<u>-93'358.91</u>	<u>-49'885.00</u>
	-118'128.92	-52'885.00
R e s t e : Excédent présumé des recettes budgétaires		-69'844.00
R e s t e : Excédent effectif des recettes	1'006'509.98	

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Taux d'imposition communal	71.5 %	71.5%	71.5%	71.5 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %
Recettes fiscales ordinaires	6'060'244	6'060'052	5'401'678	6'636'691	5'695'673	6'482'032	5'358'911
Recettes fiscales extraordinaires	265'851	260'413	126'898	217'211	282'308	226'486	424'088
Impôt sur gains immobiliers	96'232	296'444	-7'759	189'407	213'875	25'253	354'269
Sous-total :	6'422'327	6'616'909	5'520'817	7'043'310	6'191'855	6'733'771	6'137'268
Emoluments, intérêts de retard, remboursement de frais	46'896	34'009	91'189	53'571	109'240	70'739	40'847
Participation du canton (RIE III)	4'067	6'752	-19'910	33'268	23'646		
Total :	6'473'290	6'657'670	5'592'096	7'130'148	6'324'741	6'804'510	6'178'115

3.2 BATIMENTS COMMUNAUX

3.2.1 Eglise

Travaux d'entretien courant.

3.2.2 Ecole et ancien bâtiment administratif (Place de la Cité)

Le préavis 2023-01, validé par le Conseil Communal dans sa séance du 20 février 2023, concernant la demande de crédit de Fr. 385'000.00 a permis de mettre à l'enquête la transformation de l'ancien collège de la Cité.

Lors de la séance du Conseil Communal du 18 mars 2024, le projet mis à l'enquête a pu être présenté. Celui-ci comprend la création d'un commerce, d'un cabinet de santé, d'une salle communale, d'un espace coworking et des bureaux administratifs de la commune. La création de coursives en façade permet de garder des zones de circulation agréables et des accès aux locaux privatifs. Celles-ci donneront aussi accès au bâtiment de l'aile nord, pour une prochaine transformation de cette partie de bâtisse. Un ascenseur desservant ces coursives est prévu et donnera accès à tous les étages. Le chiffrage des travaux est de Fr. 2'964'000.00 (+/- 10 %). A ce jour, les soumissions sont en train d'être rédigées par Madame Mollet du bureau d'architectes MB Architectures, bureau qui avait remporté l'appel d'offres du projet. La Municipalité de Yens accompagnée par Messieurs Rebeschini et Schneider du bureau M&R Conseils retiendront les offres qui répondront le plus précisément aux critères de notations.

Durant l'année 2023, un entretien de toiture a dû être effectué pour un montant de Fr. 7'336.05 tenant compte des tuiles détachées des pans du toit.

Les recettes locatives ont baissé comme annoncé dans notre précédent rapport de gestion. En effet, les locaux ex-Bovey et ex-Moret ne sont plus loués depuis courant 2022.

Les anciennes classes restent louées et resteront louées jusqu'au début des travaux pour des services à la population, comme l'école de musique et un cabinet de physiothérapie.

Le poste « achat d'eau, électricité et gaz » a respecté le budget avec une dépense de moins de Fr. 2'700.00 environ. Les locaux sont chauffés à une température moyenne, tenant compte de leur utilisation.

3.2.3 Salles des sociétés et du Conseil communal et annexes

Entretien courant.

3.2.4 Place du Pressoir

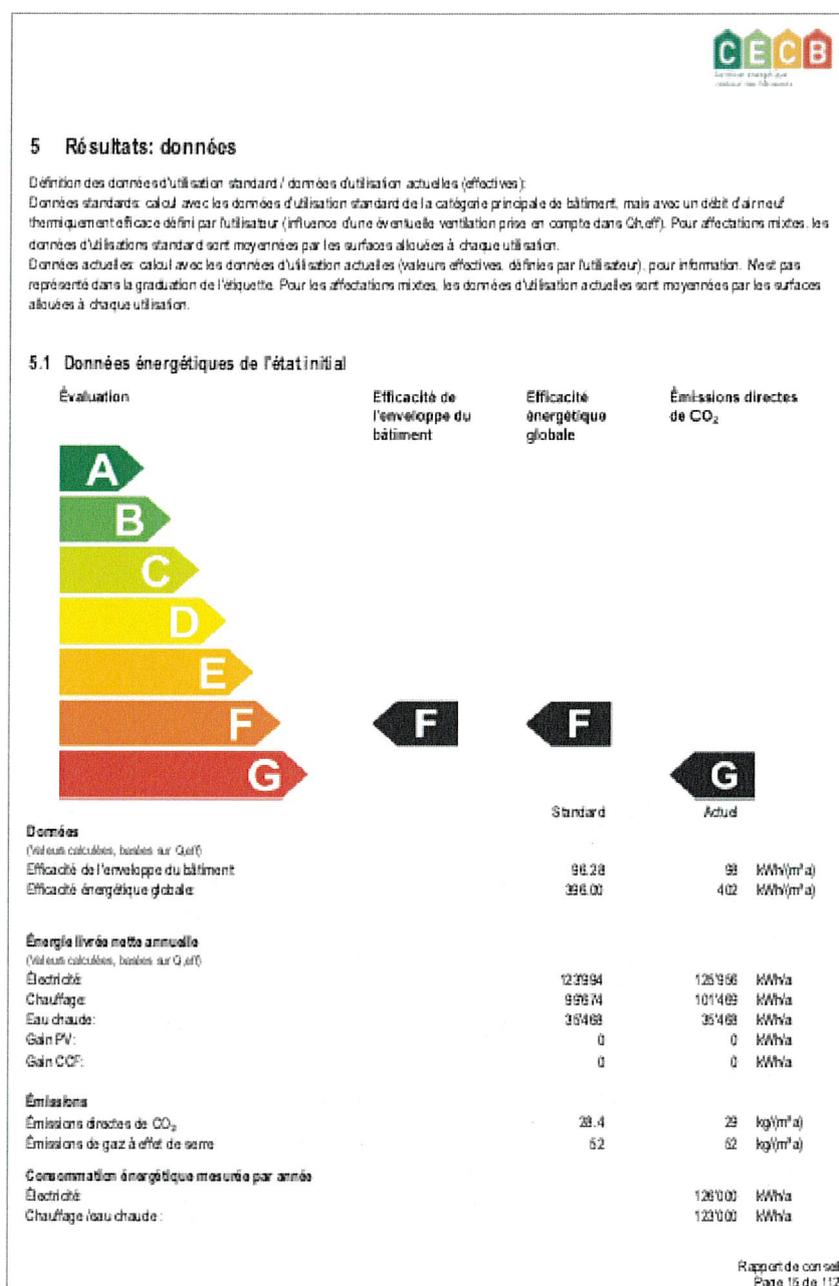
Entretien courant.

3.2.5 Bâtiment de la Léchère

Le poste « achat d'eau, électricité et gaz » a respecté le budget fixé pour cet exercice à Fr. 25'000.00 avec une dépense inférieure d'environ Fr. 700.00.

Durant l'année 2023, nous avons effectué quelques travaux d'entretien du bâtiment et des appartements (réparation, remplacement de stores) tout en effectuant le minimum d'intervention sur l'enveloppe du bâtiment, tenant compte de l'étude énergétique en cours, à la suite de la réalisation du CECB+. Cette étude a mis en avant les faiblesses en matière d'énergie de notre bâtiment en faisant ressortir des notes quasiment les plus basses sur trois axes :

- 1) Efficacité de l'enveloppe du bâtiment
- 2) Efficacité énergétique globale
- 3) Emissions directes CO₂.



En outre, nous avons eu un changement de locataire durant cet exercice dans un logement de 2.5 pièces et en avons profité pour procéder à une réfection partielle de la peinture de ce dernier. Le loyer a été revu aussi en passant de Fr. 1'140.00 à Fr. 1'270.00 (y compris charges et garage).

3.2.5.1 Boulangerie

Nous continuons à dialoguer avec notre boulanger, lequel fait ressortir la bonne fréquentation le matin du magasin et du tea-room mais relève le peu de clientèle l'après-midi, raison pour laquelle les horaires ont été aménagés à plusieurs reprises.

3.2.6 Auberge communale de la Croix d'Or

Le poste « achat d'eau, électricité et gaz » a été en dessous du budget de Fr. 4'000.00 environ.

Nous avons fait remplacer le plan de cuisson courant 2023, lequel ne pouvait plus être utilisé par les cuisiniers à cause de ses pannes. La maison A. Miéville a effectué ce travail pour le prix de Fr. 13'268.85.

Nous restons à l'écoute de nos aubergistes, afin de tout mettre en œuvre pour offrir des outils de travail en parfait état de fonctionnement. Après plus de 10 ans d'exploitation Madame et Monsieur Hiernard effectuent toujours un travail de haute qualité, faisant connaître notre auberge dans toute la région et plus.

3.2.7 Congélateur communal

Des travaux d'entretien courant se sont déroulés durant l'exercice, notamment afin de remédier à des fuites sur le système de refroidissement.

3.2.8 Refuges forestiers

Travaux d'entretien usuel. A noter des déprédations (brûlures d'un banc).

La location de nos refuges continue d'augmenter, ce dont nous nous félicitons.

3.2.9 Salle polyvalente de Prailon

Après les années concernées par le sinistre dégât d'eau, nous avons pu maintenant avoir un exercice standard avec des travaux d'entretien sans spécificité.

La location de la salle polyvalente à des privés a été en dessous du précédent exercice, avec des recettes de Fr. 18'625.00 soit environ Fr. 8'500.00 de moins qu'en 2022.

A noter que notre salle est utilisée à son plein la semaine, par l'école bien entendu mais aussi par les sociétés locales en fin de journée et le soir et encore par « Yens de Demain » le mercredi après-midi.

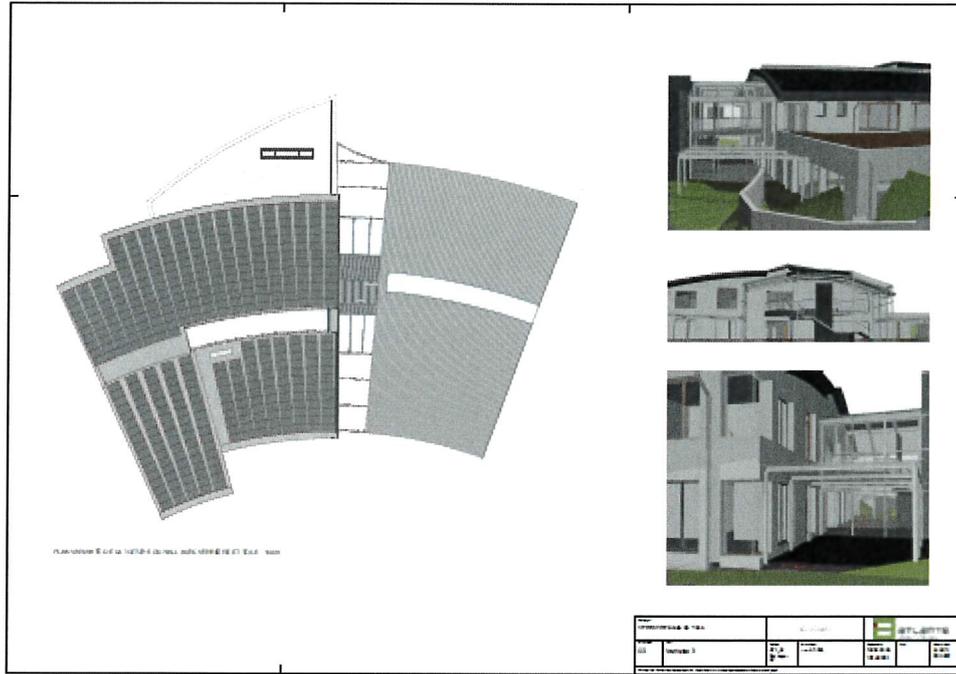
3.2.10 Garderie « Dame Tartine », UAPE, bâtiments scolaires du Rossé I et II et extérieurs

Le poste « achat d'eau, électricité et gaz » a largement respecté le budget avec des dépenses de moins de Fr. 10'000.00 que celles budgétées.

Des travaux réguliers d'entretien courant ont été effectués tout au long de l'année durant l'exercice 2023, dont la révision des stores du Rossé I et des interventions en chaufferie.

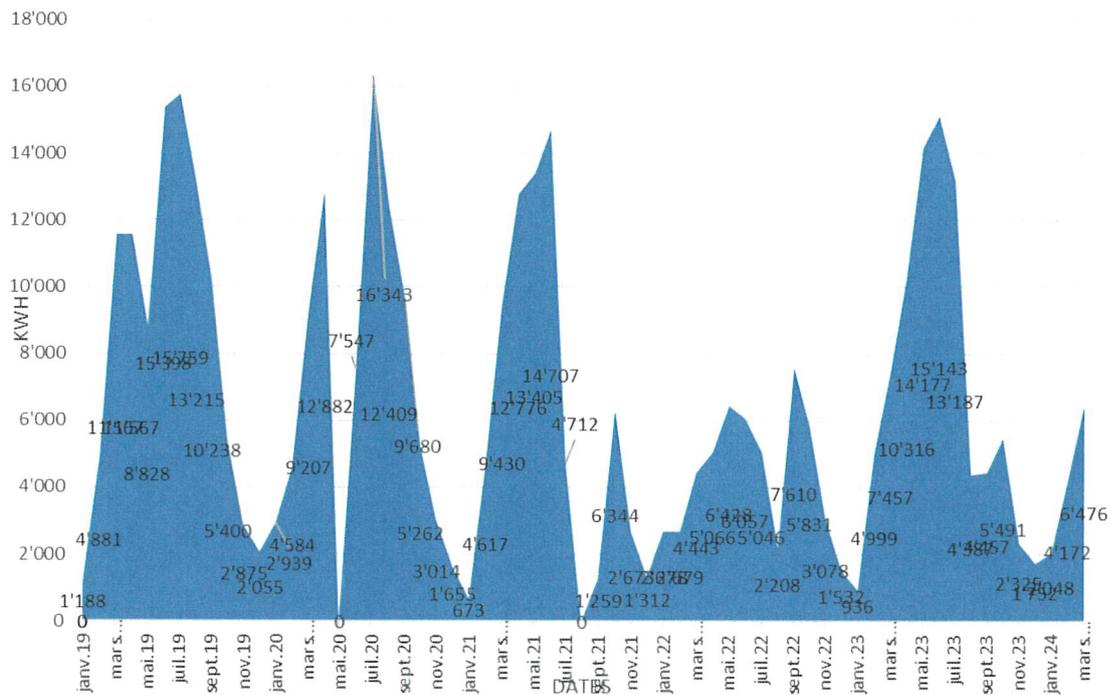
L'exercice annuel d'évacuation a été effectué avec les écoles et Dame Tartine et ce, à entière satisfaction.

Durant l'année 2023, la Municipalité a pu enfin trouver un point d'accord avec le bureau Batineg pour le remplacement de l'atrium, lequel a depuis le début de la mise en exploitation du Rossé II des soucis d'embuage des verres et des petites fuites d'eau. Il est prévu durant les vacances scolaires 2024, le remplacement du haut de l'atrium. Il a été convenu, afin d'éviter une procédure juridique jusqu'au Tribunal, que la Commune de Yens prendra à charge 10 % des travaux mais au maximum Fr. 30'000.00.

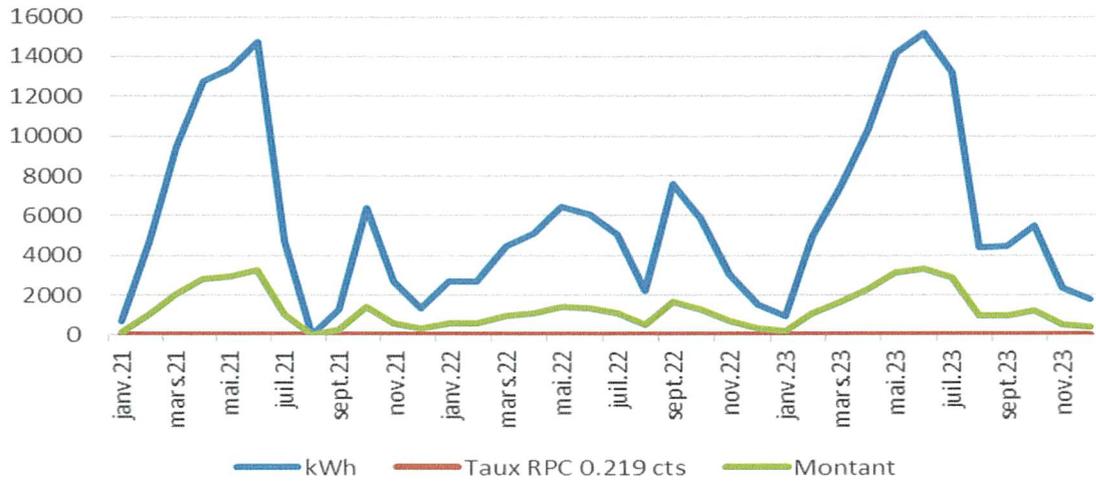


La production du photovoltaïque en 2023 est représentée ci-dessous.

Production photovoltaïque - Rossé - Yens
Base : factures Romande Energie



Production photovoltaïques Rossé Yens
Base : remboursement par Pronovo



4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL

4.1 SAGEP – CONSEIL D'ADMINISTRATION



4.1.1 Rappel historique et assemblée générale des actionnaires

L'exploitation de la nappe phréatique du Pénezy relève du domaine public cantonal et est, à ce titre, soumise à l'octroi d'un Acte de concession pour usage d'eau délivré par le Département de la sécurité et de l'environnement. C'est à la faveur du renouvellement d'un ancien Acte de concession établi en 1952 au seul bénéfice de la Commune de Yens et sous l'impulsion du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Section Distribution de l'eau), que voit se concrétiser la mise sur pied d'une plateforme régionale de fourniture d'eau potable - la SAGEP - aux fins d'assurer les besoins en eau des Communes et Associations de Communes partenaires. La SAGEP exploite trois puits de captage dans le sillon du Pénezy (PC1, PC2 et PC3).

Pour rappel, cette société anonyme sans but lucratif, accomplit une tâche de droit public contrôlée par les instances cantonales compétentes et a pour but d'exploiter, via une concession de 50 ans, la nappe du Pénezy. Compte tenu de sa mission, elle est exemptée d'impôts.

La SAGEP est domiciliée à Yens, au Greffe. Les tâches administratives sont remplies par notre Secrétaire municipale, assistée de notre Préposée au contrôle des habitants. Les opérations en lien avec la facturation sont assurées par notre Boursière, assistée de son adjointe. La SAGEP remercie chaleureusement ces quatre personnes pour l'excellent travail fourni.

L'assemblée générale ordinaire 2023 des actionnaires SAGEP s'est tenue le jeudi 25 mai 2023 à Yens. Les actionnaires des associations AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron pour les Communes de Denens, Lully, Lussy-sur-Morges, Tolochenaz et Villars-sous-Yens), AVM (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges pour les Communes de Hautemorges, Chigny, Clarmont, Echichens, Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château) étaient représentés. Le procès-verbal a été rédigé par l'Administrateur et Secrétaire M. Oscar Cherbuin.

4.1.2 Composition du Conseil d'administration

- AIEB : MM. Christophe Ormond, Président, Municipal à Denens et Marc Genton, Vice-Syndic à Lully.
- AVM : M. Oscar Cherbuin, Secrétaire, Municipal à Echichens.
- Commune de Yens : MM. Jonathan Lüthi, Vice-Président, Municipal, et Kurt Bühler, Municipal.

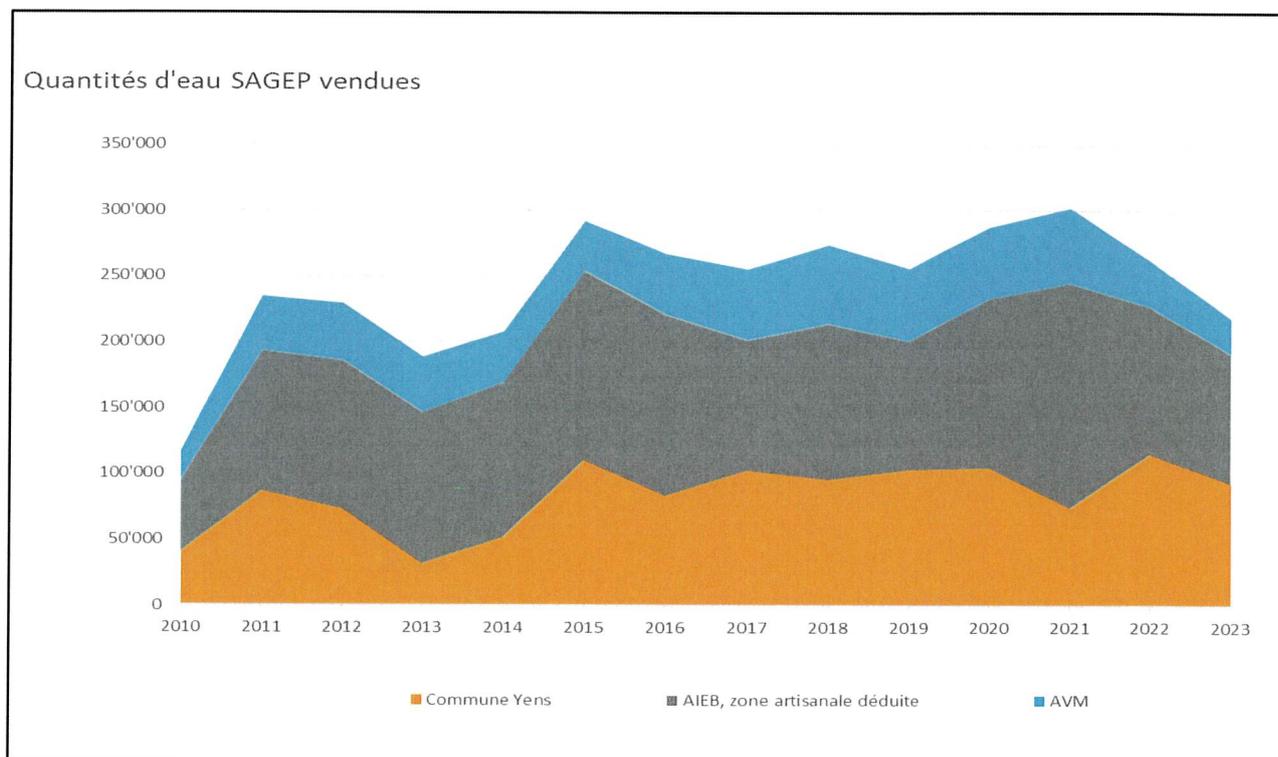
4.1.3 Débits souscrits et actionnariat SAGEP

Actionnaires	Débit Souscrit Lt/min	Débit Souscrit %	Nombre d'actions	Montant Fr.	Volume 2023 %	Ecart entre souscription et consommation
Commune de Yens	1'000	37.04	370	370'000	42.60	5.56
AIEB	1'300	48.15	482	482'000	45.10	-3.05
AVM	400	14.81	148	148'000	12.30	-2.51
TOTAL	2'700	100.00	1'000	1'000'000	100.00	0.00

4.1.4 Ventes d'eau

Les revenus annuels de la SAGEP issus des ventes d'eau 2023 au tarif de Fr. 0.80 le m³ représentent un montant de Fr. 174'384.00, soit :

VENTES	2023 m3	2023 Fr	2023 %	SOUSCRIT %
AIEB	98'305	78'644.00	45.10	48.15
AVM	26'813	21'450.40	12.30	14.81
YENS	92'862	74'289.60	42.60	37.04
TOTAL	217'980	174'384.00	100.00	100.00



Actionnaires	Année / m3											
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AIEB, zone artisanale déduite	113'062	115'133	117'288	143'463	137'160	99'217	118'716	97'684	129'318	171'240	111'801	98'305
AVM	43'719	42'019	38'713	38'208	46'402	53'636	59'595	55'351	53'981	56'772	35'092	26'813
Commune Yens	72'689	31'477	51'721	110'388	83'526	102'462	95'559	103'284	104'284	74'053	115'249	92'862
Total annuel	229'470	188'629	207'722	292'059	267'088	255'315	273'870	256'319	287'583	302'065	262'142	217'980

4.1.5 Activités du CA de la SAGEP

Durant les 12 derniers mois, le Conseil d'administration a tenu séance à 10 reprises. Des séances de travail dites par délégations se sont déroulées en présence de certains membres du Conseil d'administration, avec des prestataires, l'OFCO, la DGE, l'AEIBBM, les surveillants de réseaux et autres séances de chantier.

Les sujets traités et les activités déployées ont été les suivants :

- Gestion et administration des affaires courantes dont décompte des ventes d'eau SAGEP à l'AIEB, l'AVM et la Commune de Yens.
- Analyse financière, bouclage des comptes et élaboration du budget.
- Suivi de l'état de nos ressources. Durant l'été 2023 le système d'optimisation des pompes associé à un suivi régulier par notre surveillant de réseau Thibault Gebhard ont permis d'alimenter l'AIEB et l'AVM selon le plan de restrictions.
- Le Professeur Aurèle Parriaux a édité un rapport annuel complet sur le comportement de la nappe phréatique sous concession, conformément aux exigences cantonales, un deuxième rapport annuel sur la relation nappe phréatique et comportement du Pénezy dans l'environnement de nos captages et un troisième rapport sur les critères d'exploitation des puits/feuille de route à l'attention du surveillant de réseau. Ce suivi scientifique marque la volonté affirmée de la SAGEP de connaître toutes les spécificités liées à l'exploitation du site pour en garantir ses performances et sa pérennité.
- Le traitement de l'eau captée au moyen d'UV a redonné pleine satisfaction dès le curage du PC2 effectué à la fin de l'hiver, ceci jusqu'en octobre. Ensuite les intenses et exceptionnelles précipitations jusqu'en fin d'année (plus de 500mm en deux mois...) ont provoqué une modification de la coloration des eaux captées aux PC2 et PC3, impactant leur fonctionnement et nécessitant leur mise à l'arrêt, la désinfection par UV n'étant plus garantie. Un curage a été réalisé en début 2024 sur les deux puits concernés (PC2 et PC3), malheureusement le PC2 n'est pas encore fonctionnel, ce qui est inquiétant à la veille de l'augmentation saisonnière des consommations. A noter toutefois que ces captages exempts de micropolluants ou dans tous les cas largement en dessous des limites légales, extraient une eau d'une qualité particulièrement élevée nonobstant cette problématique de coloration.
- Suivi du dossier de la mise en place des zones de protection. Une opposition est en traitement par la DGE.
- Les mesures visant à pallier aux risques de pénurie d'électricité ont été réalisées par le biais de contrat de mise à disposition d'une génératrice et d'introduction de courant dans le PC3 afin d'alimenter le réservoir de Pièce-Beney (en eau de secours exclusivement).
- Les essais avec le matériel choisi ne sont pas encore satisfaisants, une option de dépannage est toutefois garantie si nécessaire.
- Poursuite avec l'AEIBBM des travaux de la plateforme de réflexion et de travail (rebaptisée AIEGEP ou Approvisionnement Intercommunal en Eau Géré et Exploité Pérennément) quant au projet de création d'un PC4 (dans le vallon du Pénezy en amont des voies du BAM), d'une renaturation du Pénezy aux alentours ainsi que d'un partenariat avec l'AEIBBM qui doit refaire sont puits à neuf. Sous la houlette de Christian Hoenger (CH-Conseil), le projet est dynamique et interactif, les forces en compétences hydrogéologiques et hydrauliques sont conjointes, en appui avec le Canton (DGE-Eau). L'attente est grande de la part de la SAGEP, de l'AEIBBM et de la DGE de pouvoir renforcer les disponibilités en eau potable, renaturer le Pénezy (si possible) et lui garantir un approvisionnement suffisant en eau (avec la mise en place de mesures permettant d'éviter tout assec).
- Suivi du projet de gravière Les Bougeries, avec une attention particulière portée aux risques d'atteinte à notre site de captage d'eau potable. Dans ce sens, une plateforme incluant tous les exploitants de captages proches des sites d'extraction projetés existe. Elle comprend la SAGEP et les communes de Hautemorges, de Bremblens et de Yens.
- Préparation et organisation de l'AG ordinaire.

- A l'instar des années précédentes, il est constaté que le mandat d'hydrogéologie est très important, les travaux actuels sont les suivants :
 - Assister le CA pour la validation des zones de protection.
 - Assister le CA dans le projet cantonal de renaturation du Pénezy (dans le pôle AIEGEP).
 - Suivre le projet de gravière des Bougeries.
 - Suivre la station hydrométrique.
 - Suivre, si nécessaire, le comportement de la nappe en cas d'étiage extrême et éventuellement adapter l'organigramme de gestion des pompages.
 - Conseiller le CA, notamment dans le cadre des difficultés rencontrées avec les UV au PC2.
- Assistances par d'autres prestataires :
 - Gestion technique de l'hydraulique, par le bureau Miaz & Weisser.
 - Gestion informatique, télégestion et adaptation de nos infrastructures aux risques liés à la cybercriminalité, par la Maison Pilet.

Les futurs travaux pour la SAGEP et les missions à venir du CA devraient porter sur les dossiers suivants :

1. Suivre nos trois puits et gérer la nappe selon la routine mise en place (si possible).
2. Résoudre les dysfonctionnements du traitement aux UV sur le PC2.
3. Obtenir du canton la finalisation de la mise en place des zones de protection (S1, S2 et S3).
4. Analyser les relevés de la station hydrométrique sur le ruisseau et poursuivre la gestion scientifique et responsable de la nappe du Pénezy.
5. Poursuivre la collaboration AIEGEP (nouveau puits).
6. Porter une attention particulière à la protection du bassin versant en rapport avec le projet de gravière Les Bougeries.
7. Finalisation et entraînement des mesures permettant d'alimenter les actionnaires en eau de secours en cas de « black-out ».
8. Suivi de la station hydrométrique.
9. Inspection OFCO en novembre 2024.
10. Réfection de la clôture du PC3.

En conclusion, le partenariat Yens - SAGEP fonctionne très bien à la satisfaction des différents acteurs.

4.2 ROUTES

- Schéma directeur des déplacements, état de la planification.
La Municipalité a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre les mesures préconisées par le bureau Transitec dans le cadre de son rapport intitulé schéma directeur des déplacements. Elle a travaillé sur la réfection et sécurisation des routes de la Gare afin d'y améliorer le trottoir existant et réduire la vitesse au niveau de la traversée du quartier de la Gare. La Municipalité espère être en mesure de soumettre ce projet au Conseil communal en 2024.
- Le Conseil communal a adopté le préavis 2022-06 Demande de crédit de Fr. 960'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la Rue du Carroz et de l'Impasse de la Quize dans sa séance du 20 juin 2022. Les travaux ont débuté à la fin de l'été 2022 et ont été poursuivis en 2023. Ils ont été réalisés à l'entière satisfaction de la Municipalité. La pose de la bande de roulement est prévue en 2024, soit après un temps de repos permettant le tassement des fouilles, puis le marquage au sol pourra finalement être réalisé.

- La Municipalité a, dans sa séance du 27 février 2023, adopté le préavis 2023-02 Demande de crédit de Fr. 460'000.00 pour la mise en séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable, la réfection de la rue Miéville. Ledit préavis a été adopté par le Conseil communal dans la séance du 27 mars 2023. Les travaux ont été réalisés selon les règles de l'art et sans difficultés particulières. Ils seront achevés en 2024 par la pose de la bande de roulement et le marquage au sol.
- Pour mémoire, la Municipalité a, dans sa séance du 9 mars 2020, adopté le préavis 2020-01 Demande de crédit de Fr. 66'000.00 en vue de procéder à l'étude de la réfection des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare. Une zone de mobilité douce était prévue du côté ouest du bâtiment de la gare sous la forme d'une place arborisée comprenant un abri à vélos (y compris vélos en libre-service). Le projet est toutefois susceptible d'être remanié en raison de la planification d'une ligne de bus entre Yens et la gare d'Allaman, en passant par le village. Côté nord des voies, un P+R est planifié. Le projet de P+R est actuellement traité sous le dicastère de la police des constructions dans le cadre de la révision du PACom.
- Notre commune participe au projet « Pick-e-Bike » de vélos électriques en libre-service mené par la SEFA. La Municipalité a décidé en raison de parcsages peu orthodoxes de mettre en place des zones de dépose recommandées.

4.3 EAU POTABLE

Consommation d'eau potable de ces 18 dernières années :

Année	Habitants	Cultures maraîchères	AIEB	Zone artisanale	AVM	Total
-	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
2006	75'162	28'421	162'231	832	38'336	304'982
2007	72'722	31'369	135'910	689	39'291	279'981
2008	70'905	18'172	136'430	995	39'416	265'968
2009	75'945	23'558	114'134	1'184	40'666	255'487
2010	89'832	22'352	114'494	1'183	44'213	272'074
2011	76'258	32'989	106'696	1'012	41'425	258'380
2012	71'149	23'300	113'062	1'091	43'719	252'321
2013	77'405	17'154	115'133	993	42'019	252'704
2014	81'770	27'488	117'288	1'281	38'713	266'540
2015	94'460	37'681	143'463	1'340	38'208	315'152
2016	93'365	34'634	137'160	1'469	46'402	314'499
2017	90'895	36'921	99'217	1'150	53'636	281'819
2018	110'881	53'468	118'176	1'416	59'595	344'076
2019	97'540	43'235	97'684	1'287	55'351	295'097
2020	116'201	52'378	129'318	1'079	53'981	352'957
2021	116'557	46'369	171'240	1'104	56'772	392'042
2022	105'785	52'383	111'801	1'135	35'092	306'196
2023	106'716	41'839	98'305	1'094	26'813	274'767

L'eau fournie provient pour 92'982 m³ de la SAGEP et pour 56'667 m³ des sources du Very et du Pourier (dans une moindre mesure).

Pour mémoire, nous devons procéder à la réfection des éléments suivants de notre réseau :

Remplacement du réservoir de l'Ente construit au début du XX^e siècle qui est obsolète, par un coupe-pression (petit réservoir) à construire en amont. Conjointement, des travaux sur les conduites de transport d'eau vers le village devront également être entrepris. Un préavis à ce sujet devra être présenté au Conseil en 2024. Par ailleurs, un mandat d'étude pour la réalisation du coupe-pression a été donné.

Le recaptage de la source de la Teinture (source des fontaines), visant à pouvoir alimenter le réseau communal, a fait l'objet d'une étude en 2018. La Municipalité entendait recapter cette source en 2020. Toutefois, une quantité de chlorothalonil dépassant les normes y a été décelée. Il s'agit d'une substance active d'un produit phytosanitaire utilisé dans l'agriculture. Il appartient à la famille chimique des organochlorés dérivés du benzène. Cette source étant impropre à la consommation, la Municipalité a poursuivi les démarches administratives visant à mettre en place un périmètre de protection qui devrait permettre la mise en place de zones de protection (S1, S2 et S3) une fois ce polluant « évacué » par le lavement des sols. La validation du périmètre de protection est attendue. Ces travaux pourraient être planifiés après la réalisation du coupe-pression mentionné au paragraphe précédent.

Le préavis « Réseau d'eau potable, réhabilitation des ouvrages de captage de la source du Very » avait pour objectif de procéder à un recaptage complet de la source. Les travaux ont été réalisés en 2022. La procédure de délimitation et de validation des zones de protection suit son cours.

4.4 EPURATION EU-EC

4.4.1 Plan des travaux collecteurs EU-EC

Initiée il y a 27 ans, la mise en séparatif du village a été achevée avec la mise en séparatif de la rue Miéville.

Des travaux de réfection sur les collecteurs existants de la route de la Gare sont planifiés dans le cadre de la réfection de ladite route. Conformément au PGEE (plan général d'évacuation des eaux), 200 m du tronçon inférieur seront en principe chemisés et 320 m du tronçon supérieur seront reconstruits (redimensionnement du collecteur des eaux claires) ; à noter que le collecteur des eaux usées appartient au réseau de l'ERM. Les études sont en cours.

Dans le cadre du préavis 2014-01 une modélisation et un diagnostic du fonctionnement des collecteurs communaux ont été réalisés. La mise en séparatif ayant été achevée, il conviendra à l'avenir de procéder à des réfections aux endroits problématiques (notamment à la route de l'Ente, selon projet de préavis 2012-02).

Un inventaire sommaire a mis en évidence quatre cas de débordements de ruisseaux ou de points constructifs à améliorer (Pra Palud, Muraz, Nouriflon, Boiron) lesquels feront l'objet d'une réhabilitation.

4.4.2 Epuration communale : situation 2023

Données générales	Habitants
Population au 31.12.2023	1'505
Nombre d'habitants raccordés à la STEP	1'424
Nombre d'habitants à raccorder à la STEP	5
Nombre d'habitants non raccordables	76

4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL

4.5.1 Bureau du Conseil Intercommunal

Premier semestre 2023

Président : M. Christian Franco
Denges

Deuxième semestre 2023

Président : Christian Müller
Echandens

Sommaire des décisions prises par le Conseil Intercommunal

Durant les séances tenues en 2023, le Conseil Intercommunal a décidé :

Le 28 juin 2023,

- D'adopter les comptes et le rapport de gestion 2022.

Le 27 septembre 2023,

- D'adopter le budget pour l'exercice 2024,
- D'octroyer un crédit de Fr. 287'000.00 TTC pour la réhabilitation de la STREL de la « Piscine » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Morges,
- D'octroyer un crédit de Fr. 286'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau collecteur « Caroline, N° 54 » dans la promenade du Petit-Bois sur la Commune de Morges,
- D'octroyer un crédit complémentaire de Fr. 1'186'000.00 TTC aux préavis N° 04/2022 et N° 05/2018 pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les Communes de Chigny et de Morges.

4.5.2 Représentants communaux au Conseil Intercommunal

- M. Alexandre Morand, Conseiller communal,
- M. Kurt Bühler, Municipal

4.5.3 Comité de Direction

Dès le 1^{er} juillet 2021

- M. Christian Maeder, Président, Ecublens, Administration, personnel et assurances
- M. Jean-Jacques Aubert, Vice-Président, Morges, Exploitation de la STEP
- M. Jonathan Lüthi, Membre, Yens, Exploitation du réseau et des STREL
- M. Alain Garraux, Membre, Préverenges, Finances et informatique
- M. Bernard Perey, Membre, Denens, Citernes, faucardeuse et missions spéciales.

A noter que le Comité de Direction publie son rapport de gestion sur son site internet : www.erm-step.ch.

4.6 GAZ NATUREL

Le réseau est géré par Cosvegaz SA et Energiapro SA, sociétés du groupe Holdigaz. Aucune remarque particulière.

4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES

Les travaux d'entretien se font sans produit phytosanitaire. L'achat d'une désherbeuse à eau chaude a été effectué en 2023. Elle permet de gérer les espaces publics de manière durable.

4.8 ARCAM

L'Association de la région de Cossonay - Aubonne - Morges est l'organisme de développement régional et regroupe actuellement 56 communes du district de Morges et des membres privés (entreprises, associations, particuliers) de la région.

L'objectif principal de l'ARCAM est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des habitants du district afin de répondre à leurs besoins.

L'ARCAM apporte aussi un soutien à tous les acteurs économiques de cette région. Enfin, elle traite également des problématiques liées à l'aménagement du territoire. De plus, elle propose chaque année à ses communes membres un programme de formation.

Ci-dessous, un aperçu des divers programmes, activités et prestations proposés par l'ARCAM :

- Programme de développement de l'espace rural (PDER).
- Prestations aux entreprises; l'ARCAM offre des services et des conseils directs, neutres et gratuits aux entreprises suisses et étrangères.
- Park + Regio; le Projet de P+R régional a pour objectif de favoriser le transfert modal au travers du développement d'un concept régional de stationnement P+R.
- Formation aux communes; l'ARCAM propose chaque année à ses communes membres un programme de formation.
- Membres institutionnels; l'ARCAM peut compter sur le soutien des communes qui couvrent son périmètre d'action.

La cotisation ordinaire annuelle se monte à 9.80 par habitant.

L'ARCAM publie son rapport d'activités sur son site internet www.arcam-vd.ch.

5. DICASTERES DE MADAME SABINA HANSEN, MUNICIPALE

5.1 ASISE

5.1.1 Préambule

L'ASISE a été créée le 20 décembre 2011. Cette association regroupe les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Villars-sous-Yens et Yens.

Au 1er octobre 2023, 1'136 élèves (2022 : 1'126) étaient scolarisés dans l'établissement scolaire de Saint-Prex et environs dont l'ASISE répond aux obligations communales.

5.1.2 Comptes

Le total des charges refacturé aux Communes de l'ASISE se monte à Fr. 6'029'375.47 pour 2023 contre 6'017'746.00 au budget 2023 et 5'961'978.42 pour les comptes 2022. Le total de ces charges est divisé en quatre catégories et se base sur les éléments suivants :

- Administration et dépenses générales : calculés selon le principe du prix coûtant.
- Coûts financiers des locaux scolaires : calculés selon le barème initial adopté par le préavis No 2011-03.
- Coûts d'exploitation des locaux scolaires : calculés selon le barème initial adopté par le préavis No 2011-03 et modifié par le préavis No 2018-04.
- Coûts des transports scolaires : calculés selon le principe du prix coûtant.

Les charges d'administration et dépenses générales, les coûts financiers et les coûts d'exploitation sont répartis entre les Communes pour moitié, en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2023 et pour moitié en fonction du nombre d'élèves, basé sur la moyenne entre le 1er octobre 2022 et le 1er octobre 2023. Les coûts des transports scolaires pour le raccordement sont répartis selon la méthode précitée, ceux du secondaire pour moitié (mais au maximum Fr. 180'000.00) à charge de la Commune de Saint-Prex, le solde selon la méthode précitée entre les autres Communes et les coûts du primaire sont refacturés uniquement aux Communes concernées.

La fiduciaire PwC (« PricewaterhouseCoopers SA) a procédé à la révision des comptes de l'ASISE du 11 et 12 mars 2024.

5.1.3 Comité de direction ASISE (CoDir)

Composition du CoDir depuis le 1^{er} juillet 2021

- Commune de Denens : M. Luc Chanson, Municipal
 - Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Aline Gicot, Municipale
 - Commune de Saint-Prex : M. Anthony Hennard, Municipal et
M. Stéphane Porzi, Syndic
 - Commune de Yens : Mme Sabina Hansen, Municipale
 - Commune de Villars-sous-Yens : M. Marcel Grand, Municipal, Président.
- Les travaux de secrétariat sont assurés par Mme Françoise Vuille.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2023, le CoDir a tenu 7 séances plénières et 2 séances du Conseil Intercommunal ASISE à St-Prex.

Les séances du CoDir ont eu lieu à Saint-Prex sous la présidence de M. Marcel Grand. Elles sont régies par un ordre du jour. Les séances du CoDir font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'ASISE.

La présence du Directeur des écoles a été sollicitée pour chacune des séances.

Activités en 2023

Grâce à la préparation préalable de la direction des écoles et du corps enseignant, la rentrée scolaire en août 2023 s'est bien déroulée et on a pu dénombrer 1'136 élèves répartis dans 59 classes.

Comme l'année dernière, nous relevons les 2 parties récré-actives suivantes :

- La journée de cérémonie des promotions a eu lieu comme d'habitude dans la grande salle du Vieux Moulin le 29.06.2023.
- Le repas des enseignants en fin d'année scolaire s'est déroulé sous la forme d'un buffet (très apprécié, tout comme le blind-test) à St-Prex le 30.06.2023.

Au niveau des sujets importants traités et décisions prises par le Codir on peut citer les événements (pas toujours drôles !) suivants :

- L'étude et l'approbation des comptes 2022 lors de sa séance du 23 mars 2023.
- L'étude et l'approbation du budget 2024 lors de sa séance du 7 septembre 2023.
- La mise en place des leçons surveillées uniformisées entre nos 3 établissements (Denens, St-Prex et Yens).
- L'établissement d'un nouveau règlement sur les transports scolaires (adopté par le Canton le 11.12.2023), avec charte, procédure disciplinaire et constat d'incident.
- Mise à jour des 2 protocoles (interne + parents) en cas d'annulation des transports scolaires (conditions météorologiques).
- Gestion d'un incident dans le bus scolaire avec audition des parents et des divers intervenants.
- Gestion d'un cas de violence (avec ciseaux) dans le bus avec audition, notamment, de la maman et des témoins.

Le CoDir tient à relever la bonne collaboration qui existe entre ses membres et la volonté partagée d'offrir à nos élèves des conditions optimales d'apprentissage.

Il exprime également toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour leur soutien, la confiance témoignée et les décisions prises au cours de l'année écoulée.

Il remercie également tous les membres du Conseil d'Etablissement pour leur engagement, ainsi que la direction de l'établissement et toutes les personnes qui œuvrent pour assurer un enseignement de qualité et pour apporter un environnement idéal à nos élèves.

5.1.4 Conseil Intercommunal ASISE (CI)

Composition du CI depuis le 1^{er} juillet 2021

- Président : M. Thierry Gilgen, de Denens
- Vice-présidente : Mme Laurie Tornare, de Saint-Prex
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille

- Commune de Denens, délégués communaux : Mme Chantal Bôgli et M. Marc-Henri Sauty
- Commune de Lussy-sur-Morges, délégués communaux : Mmes Sophie Gosselin, Alexia Lehmann et M. Christophe Vulliamy
- Commune de Saint-Prex, délégués communaux : Mmes Anouck Gäumann, Miriam Radermacher Pilloud et Adéaïde Tschanz, MM. Frédéric Berthoud et Jan von Overbeck
- Commune de Villars-sous-Yens, délégués communaux : Mme Elisabeth Lüthi et MM. Henry Bercioux et Guy Chapalay
- Commune de Yens, délégués communaux : Mme Marie-Louise Hale et MM. Stéphane Boss et Frédéric Biselx

- Membres de la Commission de gestion et des finances : MM. Guy Chapalay, Frédéric Biselx, Mmes Chantal Bôgli, Miriam Radermacher Pilloud et Elisabeth Lüthi
- Membres-suppléants de la Commission de gestion et des finances : Mmes Sophie Gosselin et Marie-Louise Hale

Préavis déposés en 2023

- No 2023-01 Rapport de gestion et comptes 2022
- No 2023-02 Règlement sur les transports scolaires
- No 2023-03 Adoption du budget 2024

Sommaire des décisions prises par le CI

Les préavis 2023 déposés par le CoDir ont été approuvés par le CI au cours des deux séances tenues les 11 mai et 12 octobre 2023.

5.1.5 Conseil d'Établissement ASISE (CET)

Composition du CET

- Présidente : Mme Sabina Hansen, Municipale à Yens
- Vice-présidente : Mme Aline Gicot, Municipale à Lussy-sur-Morges
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille
- Représentants des autorités intercommunales : Mmes Sophie Gosselin, Adélaïde Tschanz et Miriam Radermacher Pilloud. Suppléante : Mme Marie-Louise Hale
- Parents d'élèves fréquentant l'établissement : Mmes Catherine Codesido, Sara Cardinal remplacée par Véronica Forton, Cindy Charotton, Aurore Dady et M. Alain Cuenca
- Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement : Mmes Nathalie Bataillard, Laura Gremaud et MM. Alexis Margot, Frédéric Berthoud
- Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : Mmes Danielle Maréchaux, Jessica Crisci, Vanessa Hoffmann et MM. Jérôme Rica, Jean Cuénot, remplacé par M. Cédric Siffert.

Activités du CET

Le Conseil d'Établissement a décidé de se réunir pour 3 séances à partir de l'année 2023 au lieu de 2 initialement. Cela a permis d'organiser différentes activités et d'avoir le temps d'aborder plus de thèmes. Les séances ont eu lieu les 1er février, 5 avril, et 20 septembre 2023 avec une présentation du rôle du médecin scolaire par Mme Hale et une présentation du rôle du travailleur social de proximité par M. Richard.

- Mme Sara Cardinal a démissionné du groupe des représentants des parents d'élèves pour des raisons personnelles. Une élection complémentaire a eu lieu le 22 mars 2023 à l'Aula du collège de Saint-Prex. 4 candidats se sont présentés devant les parents présents et Mme Véronica Forton a été élue pour le reste de la législature.
- A la demande des élèves, un bal de fin de scolarité a été organisé pour les élèves 11S. Un comité d'organisation au sein du CET, avec la participation d'une délégation des élèves et du travailleur social de proximité, M. Anthony Richard, a été créé à cette occasion. Un DJ et 2 Securitas ont été engagés pour la soirée. Le bal a eu lieu le mardi 27 juin dans l'aula et le foyer du Cherrat avec le thème « sous un ciel étoilé ». 61 élèves se sont inscrits en avance et 9 le soir même sur place. Cette soirée a été très appréciée et une nouvelle édition est prévue pour 2024.
- Le 2 novembre 2023, une conférence a été organisée par les représentants des parents d'élèves à la salle du Vieux Moulin. M. Nanchen de la police cantonale a tenu cette conférence sur le thème du cyberharcèlement. Un apéro a suivi la conférence qui fut un succès.

5.2 FAJE – OFAS

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants, outre le rôle d'organisme subventionneur, a la responsabilité de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande, ainsi que de coordonner et favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour, notamment en fixant des objectifs (art. 41 LAJE).

5.3 AFFAIRES SOCIALES

5.3.1 **Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention**

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique **d'aide et de soins à domicile**, ainsi que des mesures en matière de **promotion de la santé et de prévention**. Elle est composée d'une Direction générale et de 7 associations et fondations régionales. Pour notre village, il s'agit de la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention.

L'aide et les soins à domicile permettent aux personnes dépendantes ou atteintes durablement ou non dans leur santé de maintenir ou de retrouver la plus large autonomie possible chez elles. Elle a aussi également pour mission d'accompagner la fin de vie des personnes suivies et le processus de deuil de leur entourage.

Pour ce faire, elle fournit des prestations visant à :

- Promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé.
- Maximiser leur niveau d'autonomie.
- Maintenir leur intégration sociale.
- Faciliter l'appui de leur entourage.

Le CMS de Saint-Prex dessert les Communes d'Allaman, Buchillon, Denens, Etoy, Lully, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Villars-sous-Yens et Yens.

En 2023, 1'470 repas (1'172 normaux et 298 régimes) ont été livrés à 10 clients (7 en âge AVS et 3 non AVS) habitant Yens. (En 2022, 1'433 repas chauds (1'381 normaux et 52 régimes) chauds avaient été livrés à 10 bénéficiaires (9 en âge AVS et 1 non AVS) habitant Yens).

5.3.2 Cohésion sociale

Les Communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « cohésion sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les Communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la facture sociale.

Les régimes sociaux composant la cohésion sociale sont :

- des aides financières individuelles (recouvrements et avances des pensions alimentaires, bourses d'études et d'apprentissage, revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie).
- de l'appui social à tous les groupes de population ou des individus qui en ont besoin à un moment donné de leur parcours de vie, par exemple des victimes de violences, des personnes à mobilité réduite, des personnes en situation de handicap, des proches aidants ou des personnes ayant besoin d'un revenu d'insertion.
- de l'hébergement des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies psychiatriques ou d'addiction et des personnes âgées. La DGCS s'occupe également de l'accompagnement de ces personnes vers le retour à la vie communautaire.

5.3.3 ARASMAC - Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay

L'ARASMAC est une association de communes au sens des art 112 et ss de la Loi sur les Communes. Elle est composée des 56 communes du district de Morges qui affiche 88'437 habitants·es (au 31.12.2023).

Chaque Commune est représentée par un membre de sa Municipalité délégué au Conseil Intercommunal (Législatif). Le Comité de Direction (Exécutif) est composé de 7 membres également issus des Communes du district et d'un/e Président/e, élus par le Conseil, pour la durée de la législature. Le Conseil Intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'adoption du budget et l'approbation des comptes et de la gestion.

Les montants suivants ont été versés par la Commune de Yens en 2023 :

Revenu d'insertion RI :	Fr. 0.70 par habitant
Espace prévention Région Morges :	Fr. 1.50 par habitant
Agence d'assurances sociales :	Fr. 23.00 par habitant.

5.4 ECOLES

5.4.1 Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs (ASISE)

Pour la rentrée 2023-24, 16 classes ont été ouvertes dans les deux villages de Denens et Yens pour les élèves de 1P à 8P des communes suivantes : Villars-sous-Yens, Lussy-sur-Morges, Denens et Yens. A Denens, ce sont 4 classes pour 76 élèves (76 en 2022) et 12

classes à Yens pour 238 élèves (236 en 2022). Les élèves de 9S à 11S sont scolarisés à Saint-Prex.

La répartition des classes et des enseignantes à Yens est la suivante :

Nom de la classe	Nom des enseignantes	Effectif global
1-2P/Y1	Mmes Crisci et Bernado	19
1-2P/Y2	Mmes Parente et Bernado	19
3P/Y	Mmes Baumann et Glauser	23
4P/Y	Mmes Cavin et Hamisch	22
5P/Y1	Mmes Rossi et Hériau	22
5P/Y2	Mmes Crettaz et André	19
6P/Y1	Mmes Laydu et Castro	16
6P/Y2	Mmes Soumahoro et André	19
7P/Y1	Mme Lier	22
7P/Y2	Mme Bürki	21
8P/Y1	Mme Lecoultre	19
8P/Y2	Mme Humm-Gavillet	17

Leçons surveillées :

L'Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs a décidé d'uniformiser les leçons surveillées pour les élèves de 3 à 8P pour la rentrée 2023-24. Selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et son règlement d'application, les communes doivent organiser des devoirs surveillés et ouverts à tous les élèves au minimum 3 fois par semaine. Auparavant, les élèves de 3P à 6P ne pouvaient bénéficier des leçons surveillées que sur recommandation des enseignants. Les groupes sont composés d'au minimum trois élèves et au maximum douze élèves. Les élèves de 3P ont commencé le lundi 30 octobre 2023. Les élèves de 4 à 8P ont commencé le mardi 19 septembre 2023. A Yens, les horaires sont les suivants : 3 à 6P : 15 h 25 à 16 h 10 / 7 à 8P : 16 h 15 à 17 h 15.

5.5 ANIMATION VILLAGEOISE

5.5.1 Union des Sociétés Locales (U.S.L.)

A but sportif ou culturel, les sociétés locales informent volontiers sur leurs activités et se réjouissent d'accueillir de nouveaux membres. Des soirées, des concerts ou des spectacles sont régulièrement organisés par les sociétés actives tout au long de l'année dans notre village.

5.5.2 Yens Animation Culturelle (YAC)

Le YAC a, comme depuis presque 20 ans, organisé plusieurs événements pendant l'année 2023.

Les membres du YAC pour l'année 2023 sont : Laurence Perret, Sophie Biselx, Carina Varidel, Annie Gachet, Nicolas Rochat et Parsa Zarian. Antoine Pochelon, actif au YAC depuis de nombreuses années, soutient l'équipe par ses conseils et son expérience passée.

Depuis 2023, le YAC a une adresse e-mail liée à la commune : yac@yens.ch.

- Mars 2023 : Le YAC a organisé pour la première fois une journée dédiée à la **biodiversité**. En présence de MM. Nicolas Bresch et Jérôme Pellet, les habitants de Yens ont pu observer les batraciens. En fin de journée, des stands et une petite restauration étaient proposés, suivis de la conférence donnée par la biologiste Marylaure de la Harpe.
- Juin 2023 : **La fête des voisins** a eu lieu dans les différents quartiers.
- Juillet-août 2023 : Pour la deuxième fois, le **Fumas trail** a eu lieu à travers toute la commune en proposant 6 boucles. Un grand tirage au sort a clos cette aventure.
- Décembre 2023 : Une nouvelle édition des **fenêtres de l'avent** a pu être organisée. Des particuliers et des sociétés locales ont proposé des moments conviviaux.

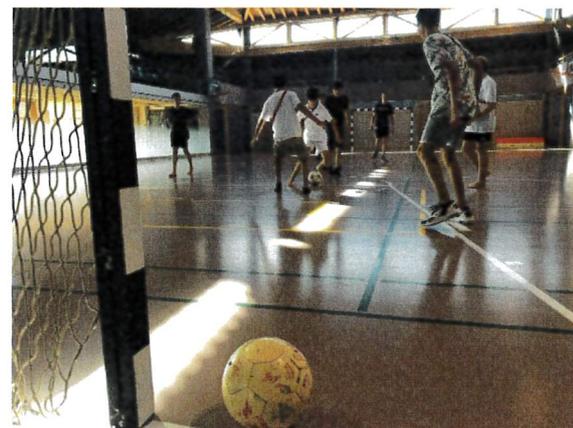


5.5.3 Yens de demain

Yens de demain existe depuis 2021 et est né d'une réflexion entre la Municipalité, le travailleur de proximité de la région et d'une conseillère du Conseil Communal. Le sport libre et le groupe de jeunes sont alors créés. Les jeunes sont encadrés par des jeunes moniteurs formés au programme de la FOJE. En 2023 un nouveau moniteur a pu suivre cette formation.

1. Sport libre :

Le sport libre est devenu une institution dans notre village et a lieu les mercredis après-midi de 16h à 18h pour les jeunes de 11 à 20 ans. Il y a eu 48 sessions sur l'année 2023 avec entre 0 et 22 participants par session. Les jeunes qui ont fréquenté le sport libre en 2023 étaient âgés de 11 à 16 ans. Durant les mois de forte fréquentation qui se situaient pendant la période hivernale, 2 moniteurs en assuraient le bon déroulement.



La communication s'est faite par des affichages dans les espaces officiels et dans les commerces de la commune, page dédiée sur le site internet de la commune, via les réseaux sociaux du travailleur social de proximité (WhatsApp, Facebook, Instagram) et le bouche-à-oreille par les jeunes et leurs parents.

2. Groupe de jeunes

Pendant l'année 2023, il y a eu 11 soirées de rencontres dans le local à la place de la Cité. Ces soirées se sont déroulées les vendredis soir. A partir de septembre, la fréquence est passée d'une soirée par mois à deux soirées par mois. Dès septembre, les soirées sont conduites par un jeune et supervisées par M. Anthony Richard, Travailleur social de proximité. En 2022, ce dernier gérait les rencontres.



5.6 AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE

Paroisse de Saint-Prex, Lussy-sur-Morges, Vuflens-le-Château

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2023.

Paroisse catholique de Morges

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2023.

5.7 AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine

5.7.1 Préambule

L'AIRADT a pour but l'application des dispositions que la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 place dans les compétences ou les attributions des Communes ou des associations de Communes en matière d'accueil de jour et d'accueil familial de jour.

5.7.2 Comité de Direction AIRADT (CoDir)

Composition du CoDir dès le 1^{er} juillet 2021 et resté inchangé

Commune de Denens : M. Luc Chanson, Municipal

Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Aline Gicot Municipale et Vice-Présidente

Commune de Villars-sous-Yens : M. Henry Bercioux, Municipal

Commune de Yens : Mme Sabina Hansen, Municipale, et M. Stéphane Boss, Municipal et Président.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2023, le CoDir a tenu 7 séances plénières, ainsi que 2 séances du Conseil Intercommunal.

Les séances du CoDir ont eu lieu pour l'essentiel, à la salle du Conseil communal de Yens, sous la présidence de M. Stéphane Boss. Toutes les séances du CoDir sont régies par un ordre du jour et font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'AIRADT, Mme Véronique Grandjean.

La Directrice du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine, Mme Sandrine Schaad, a assisté à toutes les séances du CoDir. La tenue des comptes est assumée par Mme Véronique Grandjean, Boursière de la Commune de Yens.

Activités en 2023

Le CoDir a notamment traité les points importants suivants :

- Organisation et participation à la séance annuelle de la rentrée scolaire avec la direction des écoles et la directrice du réseau;
- Rencontre périodique des cheffes de sites en séance du CoDir AIRADT;
- Elaboration avec la commune de Yens d'un accueil de midi pour les 7-8P;
- Organisation et réalisation d'une soirée avec les parents du réseau;
- Participation aux séances de la FAJE par le président du CoDir AIRADT et la directrice du réseau;
- Adoption des comptes 2022;
- Etablissement et adoption du budget 2024;
- Analyse et suivi des salaires des employés du réseau;
- Analyse de la grille tarifaire selon demande de la FAJE;
- Etude d'une demande d'une commune des environs pour prendre en main la gestion de leur AMF;
- Organisation des 20 ans de Dame Tartine;
- Recherche d'améliorations dans la communication du réseau;
- Discussion sur le maintien des camps annuels;

5.7.3 Rapport d'activités de la Direction de Dame Tartine

CHIFFRES CLES 2023 :

Personnel et places d'accueil :

Collectif :

Préscolaire : 46 semaines d'accueil par an pour 66 places autorisées

Parascolaire : 40 semaines d'accueil par an pour 123 places autorisées (87 à Yens et 36 à Denens)

Familial :

4 AMF (2022 5 AMF, 2021 6 AMF) sur 38 semaines d'accueil avec en moyenne 5 places

Direction et Administration :

1 poste de 100 % pour la direction et 1 poste de 50 % pour l'assistante

Nombres d'enfants accueillis (décembre 2023) :

Toutes structures confondues : 291 (299 en 2022) enfants

Préscolaire : 78 (87 en 2022)

Parascolaire : 187 (183 en 2022)

AMF : 26 (29 en 2022)

Nombre d'enfants de 0 à 12 ans sur le territoire de l'AIRADT (31.12.2023) :

Yens : 217, Denens : 91, Villars-sous-Yens : 87, Lussy-sur-Morges : 128, soit un total de 523 enfants.

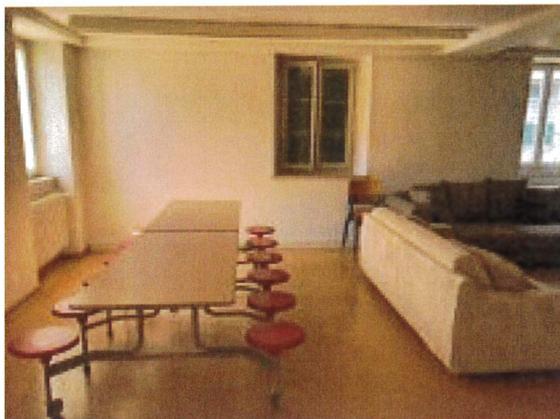
Ainsi, 55 % (55 % en 2022) des enfants résidant sur le territoire de l'AIRADT utilisent les structures d'accueil de jour.

Structures parascolaires et préscolaires :

Comme en 2022, il y avait un peu plus de disponibilité en préscolaire qu'en parascolaire. L'accueil parascolaire arrivait à saturation excepté les matins à Denens et les mercredis à Denens et Yens.

L'accueil parascolaire devient de plus en plus une mission de haut vol. Il est en effet particulièrement compliqué de satisfaire les besoins des enfants entre 4 et 12 ans, les affinités de chacune et chacun au sein d'un groupe de 12 voire 15 enfants, de tenter de les sensibiliser au monde de demain et, en dernier lieu, de tenter d'expliquer le sens des actions aux parents et aux familles. La structure rencontre de plus en plus d'incivilités et d'oppositions à ce qui est proposé. Cela peut parfois être lourd et décourageant pour des équipes éducatives qui travaillent et réfléchissent d'arrache-pied à des activités différentes de celles que les enfants vivent à la maison ou à l'école.

A compter de la rentrée scolaire 2023-24, l'offre d'accueil s'est étoffée pour les plus grands (H7 et H8) avec la mise en place d'un accueil communal de midi de 12 places. Il s'agit pour l'instant d'une offre d'accueil qui n'est pas subventionnée par la FAJE, mais qui va dans le sens de l'autonomisation de ces enfants plus grands. Cet accueil est proposé dans le local des jeunes à la place de la Cité où les enfants peuvent manger leur pique-nique sous la surveillance d'une personne adulte. Malheureusement, la personne qui a commencé ce projet avec la commune a donné sa démission pour le 1^{er} décembre. La recherche des nouvelles personnes s'est montrée très difficile et des remplacements ont été assurés par plusieurs personnes. Avant Noël, la structure a pu signer des contrats avec 2 personnes. Une pour les mardis et les jeudis, une pour les vendredis. Les lundis, il n'y a pas assez d'enfants inscrits pour l'année scolaire 2023-24.



Comptes :

Les comptes 2023 s'élèvent à Fr. 3'453'514.37 soit Fr. 13'064.37 de plus (0,3 %) que le budget 2023 (Fr. 3'440'450.00) et Fr. 290'385.16 de plus que les comptes 2022.

Il est à relever que la structure UAPE de Yens est légèrement bénéficiaire.

La FAJE a souhaité renouveler son action du mois de novembre 2023 en faveur des parents. Dès lors, la facture de ces derniers a été réduite de 20 %, quelle que soit la prestation utilisée et indépendamment des rabais fratrie en vigueur.

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS TOUTES STRUCTURES CONFONDUES PAR COMMUNE

	2023	2022
Lussy	66 enfants	62 enfants
Denens	54 enfants	55 enfants
Villars-sous-Yens	45 enfants	34 enfants
Yens	126 enfants	148 enfants
Total	291 enfants	299 enfants

5.8 TERRAIN DE SPORT

Depuis plusieurs années, la Municipalité avait proposé à la Jeunesse de Yens de reprendre les vestiaires du terrain de sport, afin d'utiliser le local du sous-sol à la salle polyvalente comme stockage uniquement. Cette vision a pu être mise en place en 2023. Notre commune devant à moyen terme revoir le terrain de sport et ses alentours au vu des obligations scolaires imposées, nous avons décidé de procéder à un assainissement de l'amiante du bâtiment, travaux obligatoires en cas de rénovation ou de démolition. Le coût de ces travaux est de Fr. 16'000.00 et à cela s'ajoute la réfection des WC extérieurs.

En ce qui concerne la transformation des vestiaires, obligatoire aussi après le désamiantage, le coût est de Fr. 20'000.00.

Vous trouverez ci-dessous des photos du nouveau local :



6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL

6.1 DECHETTERIE

Statistique communale des déchets urbains

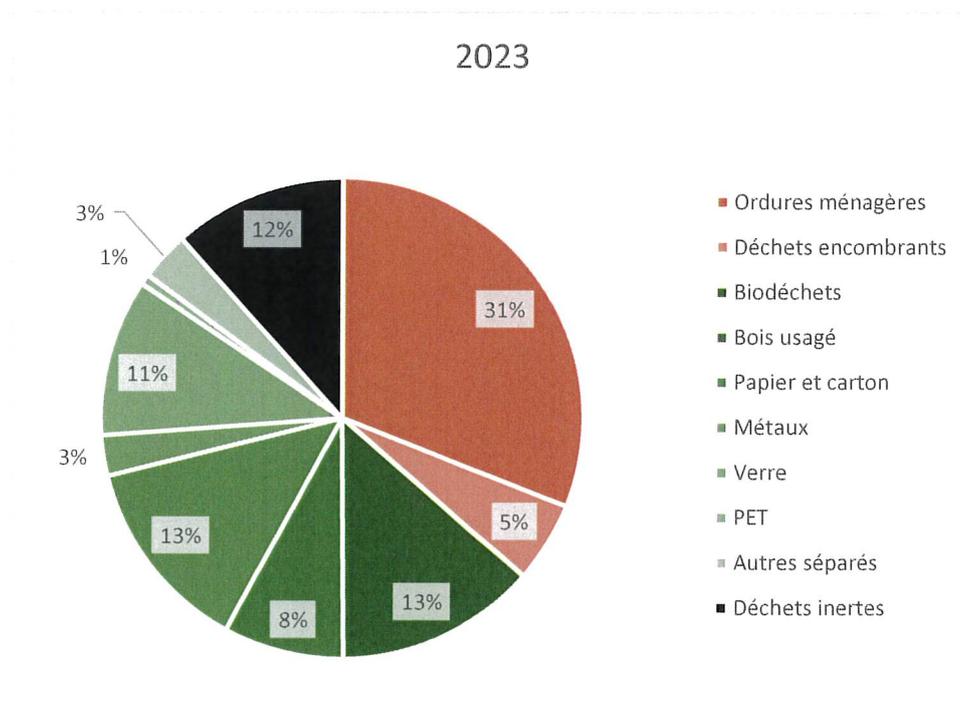
Population

2022	2023	Δ (%)
1'513	1'505	-0.5 %

	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2022	2023	Δ (%)	2022	2023	Δ (%)
Incinérables	211.1	220.7	4.4 %	139.5	146.7	4.9 %
Collectes séparées	338.0	311.7	-8.4 %	223.4	207.1	-7.8 %
Inertes	67.9	70.4	3.5 %	44.9	46.8	4.0 %
Total	617.0	602.8	-2.3 %	407.8	400.6	-1.8 %
Taux de collecte séparée	54.8 %	51.7 %	-5.9 %			

Pendant l'exercice 2023 nous avons collecté toutes catégories confondues 602.8 tonnes de déchets, ce qui représente 2.3 % ou 14.2 tonnes de moins que l'année précédente.

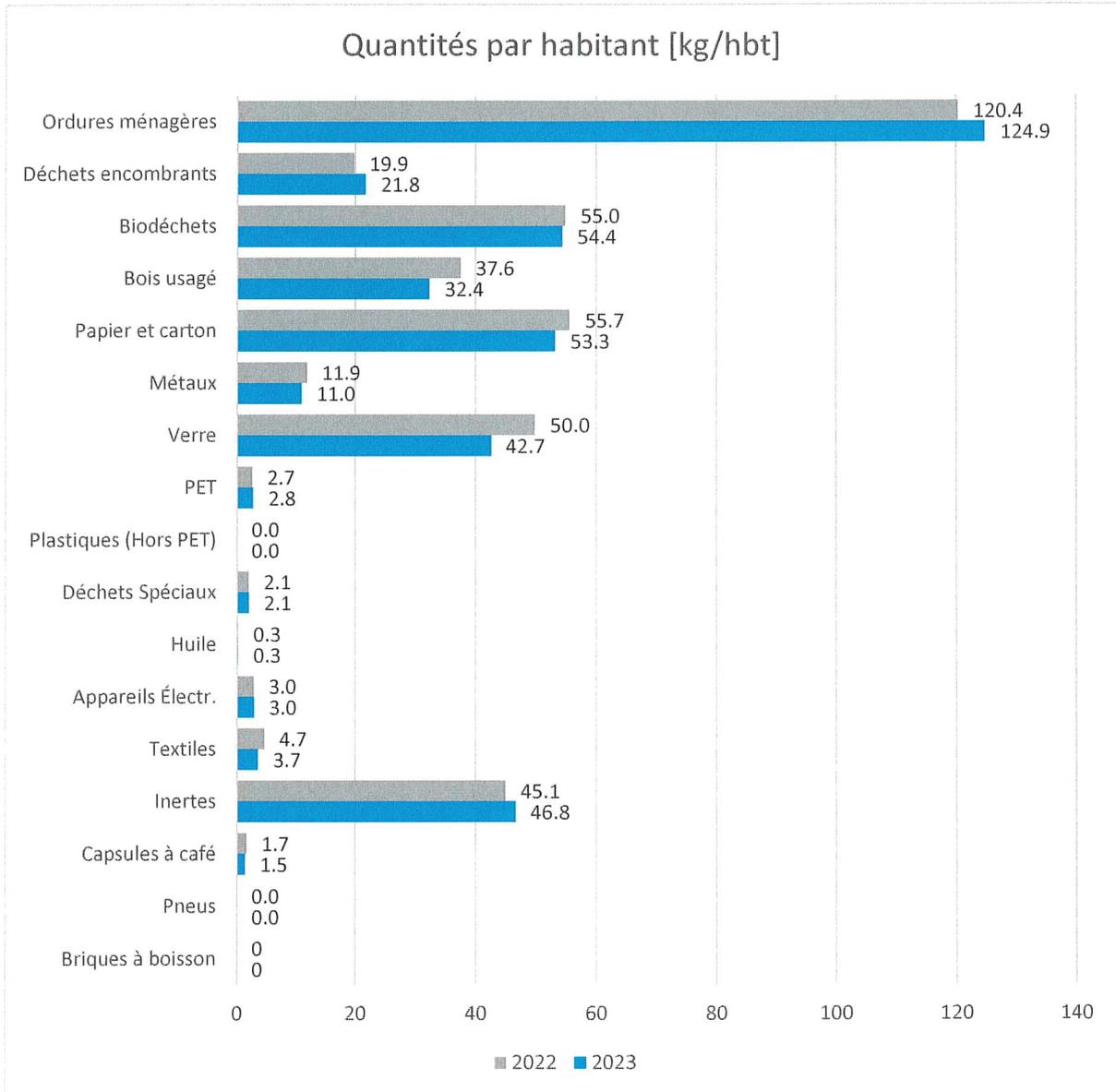
Ce qui représente 400 kg déchets/habitant, dont 51.7 % en collecte séparée et 36.6 % de déchets incinérables.



Répartition des déchets urbains collectés en 2023

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la Commune.

Taux de collecte séparée en 2023 : 51.7 %.



09 FEV. 2024

PET-RECYCLING SCHWEIZ



CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

COMMUNE DE YENS
1169 YENS

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

4241 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2023. Ces quelques 153948 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 12723 KILOGRAMMES
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 4029 LITRES
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



Jean-Claude Würmli
Directeur



PET-Recycling Schweiz, Hohlstrasse 532, 8048 Zurich, info@prs.ch, petrecycling.ch

300045

6.2 FORETS

Rétrospective

Dans le courant du premier semestre 2023, les forêts de la région ont été balayées par des tempêtes et orages violents. Fin février, une tempête de bise a provoqué passablement de chablis sur les côtes du Jura et les forêts d'Etoy. Le 22 juin, un orage avec des vents mesurés à 135 km/h à St-Prex, a frappé la région faisant d'immenses dégâts principalement sur le bord du lac. Heureusement, à Yens, les forêts ont été plutôt épargnées, seuls quelques dégâts minimes ont été constatés.

La sécheresse estivale a provoqué de gros dégâts sanitaires sur le périmètre forestier de la commune. La vague de chaleur subie fin août a boosté la deuxième génération de bostryches (scolyte typographe). Les arbres exténués n'avaient plus la capacité de se défendre. Entre septembre 2023 et mars 2024 plus de 1'500 épicéas auront été récoltés pour des raisons sanitaires.



Epicéas attaqués par le bostryche. Les arbres perdent leur écorce et l'insecte importe un champignon qui fait bleuir le bois.

Le prix du bois de service résineux est resté stable jusqu'au mois d'août avant de baisser significativement avec l'arrivée des gros volumes de chablis bostrychés. Le prix des assortiments énergies feuillus s'est maintenu à des niveaux élevés.

Après la forte demande en bûches en 2022, les stocks ont dû être reconstitués et du bois sec pourra être proposé aux habitants pour l'automne 2024.

Récolte

Au total, 1529 sylves ont été martelées selon le détail ci-dessous.

Martelage S1	Feuillus	449 Sv
	Résineux	1'080 Sv
	Total	1'529 Sv

Pour rappel, la possibilité de coupe pour la propriété communale est fixée à 1500 sylvies par hectare et par an. Ce volume correspond à l'accroissement en bois des forêts communales.

Nous avons réalisé les interventions de coupes suivantes :

- Récolte et mise en lumière dans une vieille futaie d'épicéas sur les hauts du Ch. de la Pierre qui Frotte,
- Réalisation d'une vieille futaie d'épicéas au lieu-dit l'Aulion,
- Eclaircie d'une jeune futaie à l'Aulion,
- Mises en lumière en Mormontant,
- Coupe sécuritaire et réalisation des peupliers au Ch. de la Teinture,
- Coupes sanitaires sur l'ensemble de la propriété communale pour lutter contre le scolyte typographe.

Plantations

Ce printemps les bûcherons ont planté 300 épicéas pour la culture d'arbres de Noël, soit 50 % de plus que les années précédentes afin de compenser les pertes de 2022 (sécheresse).

Dans le cadre du programme de subventionnement cantonal « Plan Climat », des plantations ont été réalisées pour enrichir le mélange en essences. Des essences comme le tilleul à petites feuilles, le châtaigner ou encore du chêne sessile ont été plantées. Pour limiter l'utilisation du plastique en forêt, des protections contre le chevreuil, biodégradables en bois, ont pu être utilisées.



Protection des plants en matériaux biodégradables

Jeunes peuplements

En 2023, sur l'ensemble des 198 ha que compte la propriété communale, 8.46 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus. Il s'agit de l'entretien des plantations, des soins aux fourrés et aux jeunes perchis. Ces soins visent à favoriser un mélange en essences adaptées, des arbres sains, vigoureux et une qualité de bois supérieure.

Entretien des infrastructures et divers

Des entretiens courants ont été réalisés sur les chemins forestiers et les zones d'accueil du public. Le portique de départ du sentier didactique a été remplacé.

Deux projets d'îlots de sénescence ont été finalisés sur le territoire communal. L'un est situé aux sources du Boiron (4.04 ha) et l'autre au lieu-dit Sur Vuarne (2.91 ha). Ces projets comprennent des propriétés privées et publiques. Les propriétaires de ces surfaces renoncent à toute intervention durant au minimum 50 ans. Les arbres sont laissés jusqu'à leur effondrement et décomposition complète en vue de favoriser la conservation des espèces dépendantes des vieux arbres et du bois mort.



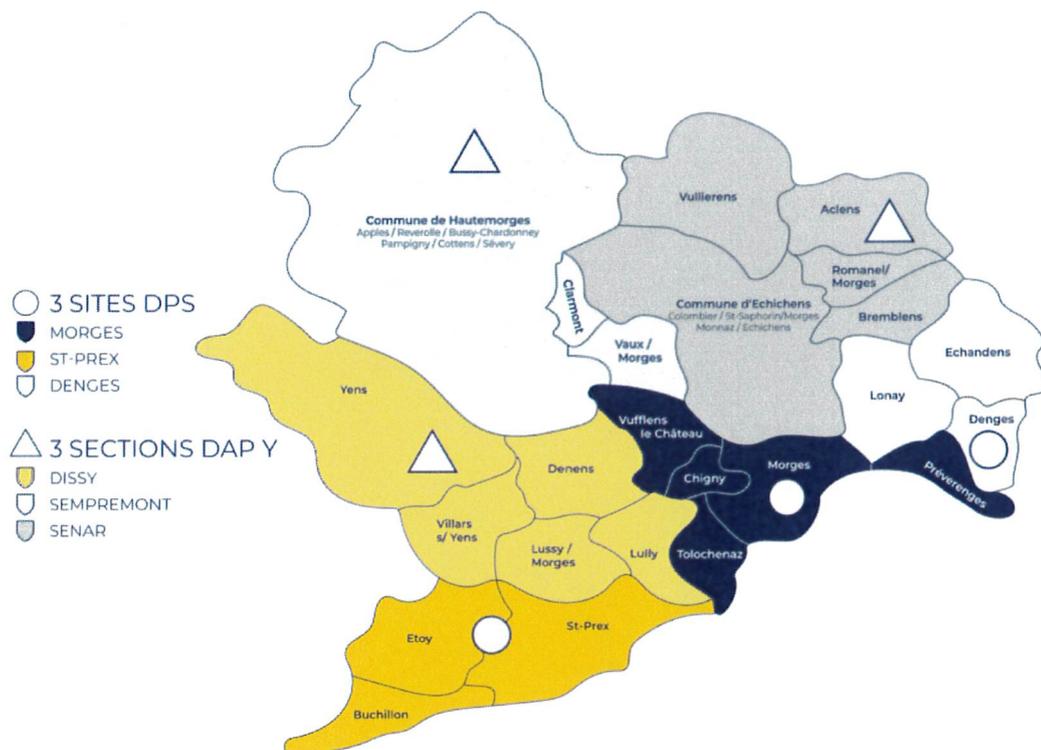
Portique de départ du sentier des Fumas

Répartition des heures du groupement forestier

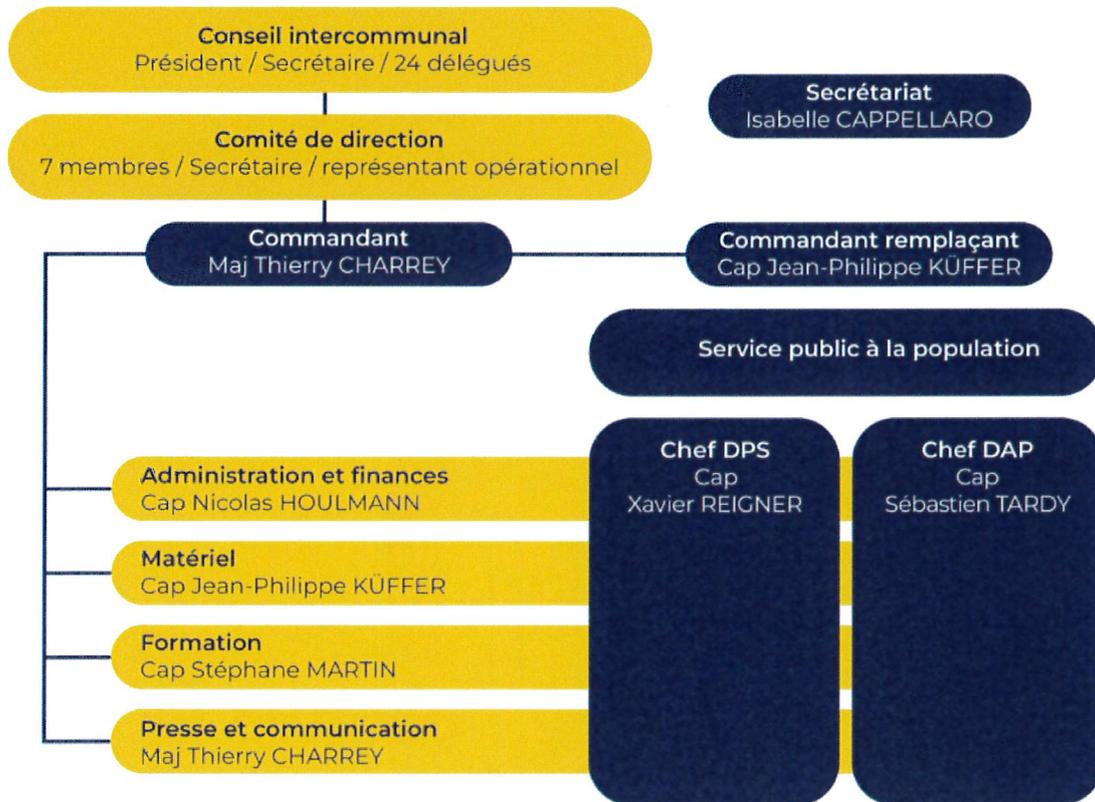
Description	Nombre d'heures
Gestion - Forestier ES	166
Bûcheronnage	640
Plantations	51
Soins aux jeunes peuplements, entretien de plantations	221
Entretien des chemins	54
Travaux divers (sentier des fumas)	79
Total	1'211



6.3 SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU SIS MORGET



Organigramme SIS Morget



Effectif du SIS Morget



Le SIS Morget est composé en grande majorité de sapeurs-pompiers volontaires. L'association peut compter sur 6 permanents qui travaillent à l'administration avec les fonctions suivantes :

- Commandant
- Responsable administration et finances
- Responsable matériel
- Responsable formation
- Officier technique / chargé de prévention (80 %)
- Secrétaire (50 %) jusqu'au 31 décembre 2023
- Préposée à la communication (50 %) engagée dès le 1er janvier 2024

OI Dissy DAP catégorie Y



Chef de section : Plt Raphaël Dupuis
 Responsable formation : Lt Raphaël Zbinden
 Chef matériel : Lt Raphaël Zbinden

Promotions et Nominations à l'OI Dissy

Comme le veut la tradition, l'exercice final de chaque OI est le moment de remercier l'ensemble des sapeurs, sous-officiers, officiers pour leur engagement et de remettre les nouveaux grades aux promus. Ci-dessous, le résumé des nominations. Celles-ci sont effectives, avec effet immédiat :



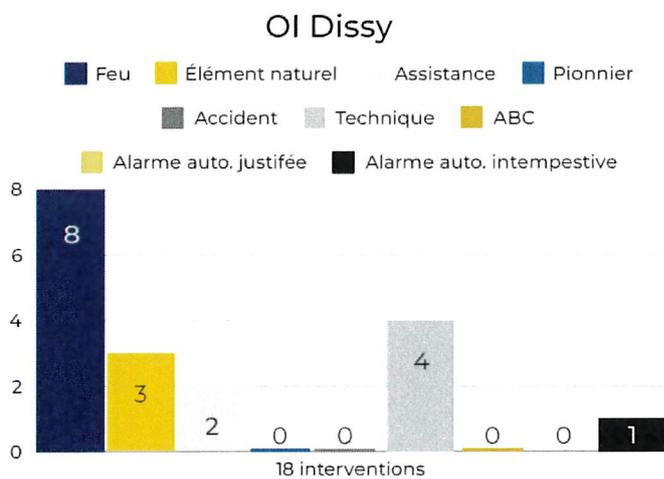
Années de services

10 ans : Cpl **Mathias André**, Lt **Vincent Menoud**

34 ans : App **Christian André**

Félicitations à tous pour ces promotions et années de service. Merci pour votre engagement au profit de l'OI Dissy.

Interventions



Feu de machine agricole 16/07/23 - Villars-s-Yens

Détachement d'Appui (DAP)

Les DAP interviennent seuls pour les assistances sanitaires, les techniques chutes de matériaux ainsi que pour les inondations. Pour les feux, ils sont appuyés par le DPS. La présence des DAP permet au DPS d'avoir rapidement de l'eau pour alimenter le tonne-pompe, de bénéficier de ressources en personnel ainsi que la connaissance spécifique des lieux. Ces missions demandent des formations régulières.

Les thèmes suivants ont été traités :

- Matériel véhicule et sécurisation
- NAC (nouveaux animaux de compagnie)
- Ascenseur
- Motopompe et schéma hydraulique
- Chef d'engin
- Conduite sur le site du TCS

Un exercice en commun avec le DPS a également été organisé afin de travailler la collaboration et le matériel spécifique.



Recrutement

Nous avons organisé la soirée d'information pour le recrutement cantonal à St-Prex le jeudi 2 novembre. Cette séance nous a permis de convoquer 19 personnes pour une série de tests. Les candidats ont été convoqués les 25 et 29 novembre pour tester leurs capacités à devenir sapeur-pompier. A l'issue des épreuves, 15 candidats seront incorporés à l'EFO 2024.



Caserne OI Dissy à Yens



Véhicules et matériel



Nous tenons tout particulièrement à remercier tous les sapeurs-pompiers volontaires qui s'engagent au service de la population, ainsi que toutes les personnes nommées ci-dessus pour leur engagement.

Les comptes 2023 se bouclent avec un montant à charge des communes de Fr. 1'822'735.02, inférieur de Fr. 220'864.98 par rapport au budget 2023.

Coût pour la commune de Yens pour l'exercice 2023, calculé sur la base de (1499 habitants au 31.12.2021) Fr. 49'943.95 soit Fr. 33.31/habitant.

6.4 PROTECTION CIVILE



Protection civile

District Morges



Rapport de Bataillon

Après deux années d'annulation, le rapport de Bataillon de notre ORPC s'est déroulé le 25 janvier à Yens. Le rapport des activités 2022 a été présenté et nous avons procédé à 18 promotions et à 3 libérations d'officiers d'Etat-major. Lors de cette cérémonie, nous avons été honorés de la présence de M. le Conseiller d'Etat, Vassilis Venizelos, et de M. le Préfet du District, Boris Cuanoud.



Visites des PRU

Durant le mois de juin, nous avons effectué plus de 40 déplacements dans les communes de notre District afin d'effectuer les visites des emplacements désignés comme futurs PRU (point de rencontre d'urgence) par les autorités communales. Il était important de contrôler que les ondes radio Polycom soient utilisables dans ces structures prévisionnelles. Je tiens à souligner l'excellente collaboration que nous avons eue aussi bien avec les différentes communes qu'avec M. le Préfet Boris Cuanoud. Ce dernier a même participé à une visite afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble du travail effectué par la Protection civile.

Distribution matériel PRU

Entre fin octobre et début novembre, nous nous sommes déplacés aux 40 PRU présents parmi les 56 communes de notre District pour une mission de logistique. En effet, nous avons distribué le matériel de signalétique et de télématique aux répondants communaux afin que les points de rencontre d'urgence soient opérationnels.



Effectif

Effectif au 31.12.2023 : 408

Effectif au 01.01.2024 : 388

En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, notre contingent au 01.01.2024 sera de 388 astreints répartis comme suit :

Officiers : 30

Sous-officiers : 38

Soldats : 320

Cette situation nous contraint à passer de 4 à 3 compagnies mais ce changement nous permet de rester opérationnel. Le fait d'avoir des compagnies avec des plus gros volumes nous garantit un taux de présence plus important et surtout de pouvoir fonctionner sans fonction clé vacante.

Engagement en situation d'urgence

En 2023, il y a eu 5 engagements : une opération canicule, 2 délestages autoroutiers, une intervention suite à l'accident en gare de Renens et finalement un appui aux pompiers en raison des inondations.

Coût de la protection civile 2023

La part des charges d'exploitation aux communes se monte à Fr. 1'780'918.35 contre Fr. 1'761'522.29 en 2022.

Le coût par habitant pour l'exercice 2023 s'élève à Fr. 20.14/habitant, soit Fr. 0.04 de moins qu'en 2022.

La participation aux charges pour la commune de Yens pour l'exercice 2023 est de Fr. 30'307.25.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACT-ACM	Activités Créatrices sur Textiles - Activités Créatrices Manuelles
AEAI	Assoc. des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie
AI	Assurance Invalidité
AIEB	Association Intercommunale des Eaux du Boiron
AIRADT	Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine
AJEMA	Réseau d'Accueil de Jour des Enfants dans la région d'action sociale Morges-Aubonne
ALCP	Accord sur la Libre Circulation des Personnes
AMF	Accueillantes en Milieu Familial
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASISE	Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs
ASIT/VD	Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois
ASURE	Association pour une Utilisation durable des Ressources Ecologiques
AVM	Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants
CA	Conseil d'Administration
CCDN	Commission Cantonale en matière de Dangers Naturels
CFST	Commission Fédérale en matière de Sécurité au Travail
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
CMS	Centre Médico-Social
CSR	Centre Social Régional
CUS	Coefficient d'Utilisation du Sol
DEV	Développement Economique Vaudois
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGEO	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DGTL	Direction Générale du Territoire et du Logement
ECA	Etablissement d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
EM	Etat-Major
EMS	Etablissement Médico-Social
EOS	Energie Ouest Suisse
EPT	Equivalent Plein Temps
ERM	Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne
EU-EC	Eaux Usées – Eaux Claires
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FIR	Formation d'Intervention Régionale
GEOLEP	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
HarmoS	Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LAVAMal	Loi d'Application Vaudoise de la Loi fédérale sur l'Assurance Maladie
LEO	Nouvelle Loi scolaire en vigueur le 1 ^{er} août 2013
LEtr	Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les Etrangers
LHR	Loi fédérale sur l'Harmonisation des Registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
LVLEne	Loi Vaudoise sur l'Energie
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
MINERGIE	Standard définissant les exigences énergétiques d'un bâtiment
MIP	Mesure d'Insertion Professionnelle
MIS	Mesure d'Insertion Sociale

MSST	Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail
OCC	Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accidents
OAJE	Office pour l'Accueil des Jeunes enfants
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
OFCO	Office de la COnsommation
OFS	Office Fédéral de la Statistique
OREA	Ordonnance fédérale sur la Restitution et l'Elimination des Appareils électriques et électroniques
ORP	Office Régional de Placement
ORPC	Office Régional de Protection Civile
O.T.	Office du Travail et service de l'emploi
PACom	Plan d'Affectation Communal
PALT	Plan A Long Terme des canalisations
PC	Prestations Complémentaires AVS/AI
PCi	Protection Civile
PDCn	Plan Directeur Cantonal
PDCom	Plan Directeur Communal
PDDE	Plan Directeur de Distribution d'Eau potable
PGA	Plan General d'Affectation
PPA	Plan Partiel d'Affectation
PQ	Plan de Quartier
RAS	Régionalisation de l'Action Sociale
RI	Revenu d'Insertion
RIE III	3EME Réforme de l'Imposition des Entreprises
RLAJE	Règlement d'application de la Loi sur les jeunes enfants
RLS	Règlement d'application de la Loi Scolaire
RPA	Règlement cantonal de Prévention des Accidents dus aux chantiers
RPACom	Règlement sur le Plan d'Affectation Communal et la police des constructions
RPGA	Règlement communal sur le Plan Général d'Affectation et la police des constructions
RPT	Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAGEP	Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénezy
SELT	Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme
SEPE	Service des Eaux et de la Protection de l'Environnement
SIA	Société suisse des Ingénieurs et des Architectes
SMUR	Service Médicalisé des URgences
SPJ	Service de Protection de la Jeunesse
SSCM	Service de la Sécurité Civile et Militaire
STEP	STation d'EPuration
SUI	Service de l'Urbanisme et des Infrastructures
SUVA	Schweizerischer UnfallversicherungsAnstalt
TRIDEL SA	Société anonyme chargée de l'exploitation de l'usine d'incinération
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
USL	Union des Sociétés Locales
VALORSA	Société anonyme chargée de la gestion des déchets provenant des Communes rattachées au périmètre "Ouest"
YAC	Yens Animation Culturelle

TABLE DES MATIERES

1. MUNICIPALITE	4
1.1.REPARTITION DES DICASTERES DU 1 ^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022.....	4
1.2.SEANCES	5
1.3.PREAVIS MUNICIPAUX 2022.....	5
2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC.....	6
2.1.ADMINISTRATION GENERALE.....	6
2.2 INFORMATIQUE – SITE INTERNET	9
2.3.POLICE DES CONSTRUCTIONS	10
2.4.URBANISME	11
2.5.AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	12
3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL.....	1
3.1 FINANCES	14
3.2 BATIMENTS COMMUNAUX	16
4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL.....	1
4.1 SAGEP – CONSEIL D'ADMINISTRATION SAGEP	21
4.2 ROUTES	24
4.3 EAU POTABLE	25
4.4 EPURATION EU-EC.....	26
4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	27
4.6 GAZ NATUREL	28
4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES	28
4.8 ARCAM.....	28
5. DICASTERES DE MADAME SABINA HANSEN, MUNICIPALE.....	29
5.1 ASISE.....	29
5.2 FAJE – OFAS.....	32
5.3 AFFAIRES SOCIALES	32
5.4 ECOLES	33
5.5 ANIMATION VILLAGEOISE	34
5.6 AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE.....	36
5.7 AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine	37
5.8 TERRAIN DE SPORT	39

6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL.....	41
6.1 DECHETTERIE	41
6.2 FORETS	44
6.3 SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU SIS MORGET.....	47
6.4 PROTECTION CIVILE	52
LISTE DES ABREVIATIONS.....	55